



Communauté de Communes

Analyse financière 2019

Analyse prospective 2020-2022

Réunion du 19 février 2020

Emmeline HEYMES

Sommaire

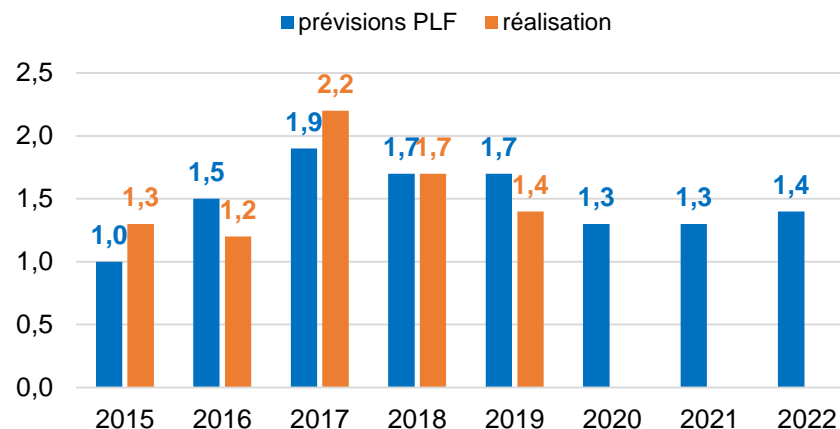
- 1. Introduction : contexte économique et financier**
- 2. Les principales dispositions de la loi de finances pour 2020**
- 3. Exécution 2019**
- 4. Analyse détaillée du budget 2019**
- 5. Prospective 2020-2022 : hypothèses**
- 6. Prospective 2020-2022 : résultats**
- 7. Le personnel**

Sommaire

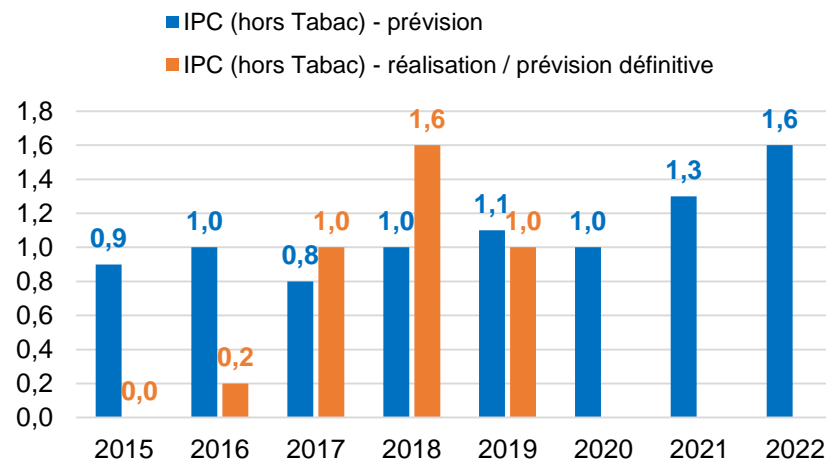
- 1. Introduction : contexte économique et financier**
2. Les principales dispositions de la loi de finances pour 2020
3. Exécution 2019
4. Analyse détaillée du budget 2019
5. Prospective 2020-2022 : hypothèses
6. Prospective 2020-2022 : résultats
7. Le personnel

- **Un ralentissement de la croissance en 2020 :** la LFI 2020 est bâtie sur un **taux de croissance de +1,3 % pour 2020, inférieur à 2017-2019.**
- La LFI pour 2020 prévoit une **reprise de la croissance en 2021-2023.**
- **Le ralentissement de l'inflation se confirme en 2019,** avec un taux d'inflation inférieur aux prévisions.
- **Les prévisions de la LFI 2020 sont bâties sur la poursuite du ralentissement de l'inflation** (+1,0% hors tabac, +1,2% au global).
- Ce ralentissement aura des incidences sur **la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition pour 2020.**

taux de croissance PIB (% en volume)



Evolution indice des prix à la conso° (IPC)



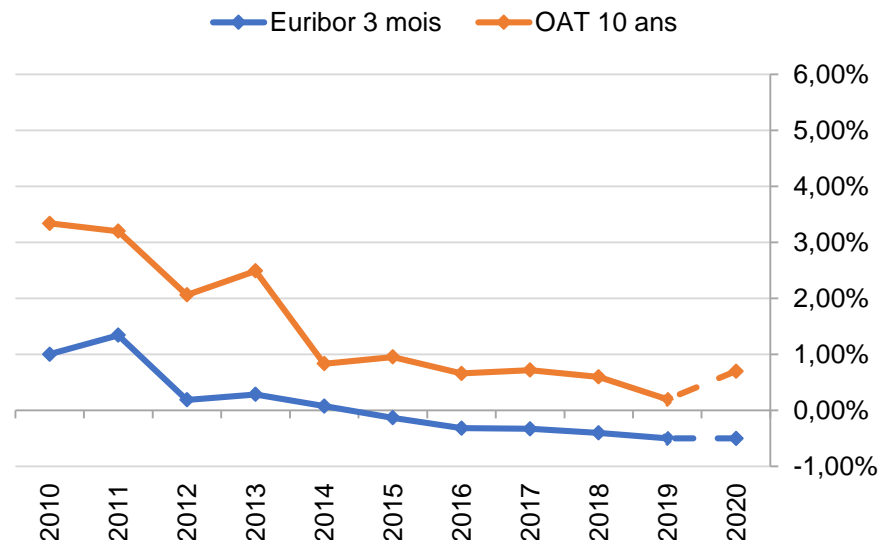
- Les prévisions d'évolution des taux d'intérêt confirment le maintien de taux bas

- Des conditions de financement très favorables, grâce au maintien de la confiance des investisseurs et aux effets des politiques monétaires accommodantes menées à l'échelle mondiale (Chine-Etats-Unis, BCE).

- L'abaissement des taux directeurs décidé par la BCE en 2019 confirme le scénario de maintien de taux bas, tant que les perspectives d'inflation restent faibles (inférieures à 2%).

	2019	2020
Taux courts (BTF 3 mois)	-0,50%	-0,50%
Taux longs (OAT 10 ans)	0,20%	0,70%

évolution des taux d'intérêt en France



Sommaire

1. Introduction : contexte économique et financier
- 2. Les principales dispositions de la loi de finances pour 2020**
3. Exécution 2019
4. Analyse détaillée du budget 2019
5. Prospective 2020-2022 : hypothèses
6. Prospective 2020-2022 : résultats
7. Le personnel

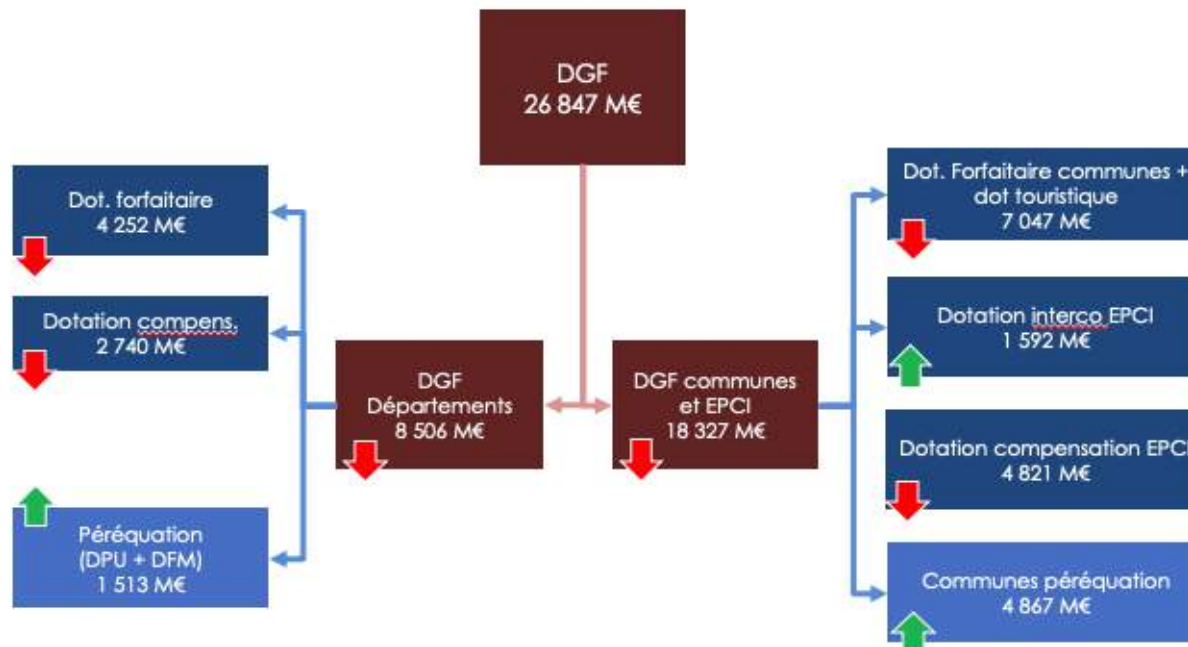
□ **Hausse des concours financiers de l'Etat au profit des collectivités : 41,2 Mds € en 2020**

- ▶ **Stabilité de la DGF** (avec ajustements à la marge).
- ▶ **Augmentation des autres concours financiers :**
 - » **Progression du FCTVA**, (poursuite de l'investissement public local en 2020) : **+351M€**
 - » **Hausse des compensations fiscales** résultant exonérations relatives à la fiscalité locale (exos CFE et prolongation d'exonérations dans le cadre de la suppression TH) : **+360 M€**
 - » **Hausse de la dotation élu local**, prévue dans la loi Engagement et proximité : **+28 M€**
 - » **Hausse de la PSR versée à la collectivité territoriale de Corse** : **+ 22 M€**
 - » **Neutralisation de la réforme de l'apprentissage** transférée aux Régions : **+122 M€**

	en M €	LFI 2019	PLF 2020	LFI 2020	var. LFI 2019-2020
Montant PSR		40 575	40 898	41 247	671
dont DGF		26 948	26 802	26 847	-101
dont FCTVA		5 649	6 000	6 000	351
dont compensations Exo. Fiscales		2 310	2 433	2 669	360
dont variables ajustement (DCRTP, Dot2, FDPTP, DCVT)		3 852	3 730	3 702	-150
dont neutralisation réforme apprentissage		0	73	123	123
dont Dot. Elu local		65	75	93	28
autres concours financiers		1 752	1 787	1 814	61

□ **La DGF est maintenue – hors mesures d’ajustement – à 26,847 Mds €**

- ▶ **La diminution de l’enveloppe de DGF (-101 M€)** résultant de la recentralisation de la compétence RSA du département de La Réunion et de Mayotte,
- ▶ **L’évolution de l’enveloppe nationale de DGF est marquée notamment par :**
 - » La progression de la **péréquation** de 180 M€ : + 90 M€ pour la DSU, + 90 M€ pour la DSR,
 - » La progression de la **dotation d’intercommunalité des EPCI** : + 30 M€
 - » La progression de la **dotation péréquation des départements** : + 10 M€



□ **Le besoin de financement de la DGF s'élèverait à 255 M€ en 2020**

- ▶ Les augmentations de l'enveloppe sont **financées par les écrêtements internes de la DGF (dotation de compensation des EPCI, et dotation forfaitaire des communes)**.
- ▶ Ces augmentations concernent :

Augmentation péréquation (DSU + DSR)	180 M€
Augmentation Dotation d'intercommunalité	30 M€
Dynamique démographique + dot. communes nouvelles	40 M€
Dotation Biodiversité (ex "Natura 2000")	5 M€
Besoin de financement DGF 2020	255 M€

Dont 60% communes	153 M€
Dont 40% EPCI	102 M€

- ▶ Un besoin de financement plus faible qu'en 2019. Il correspondrait à un **taux d'écrêtement de 2,09% de la Dotation compensation des EPCI**

□ Contexte général de la réforme

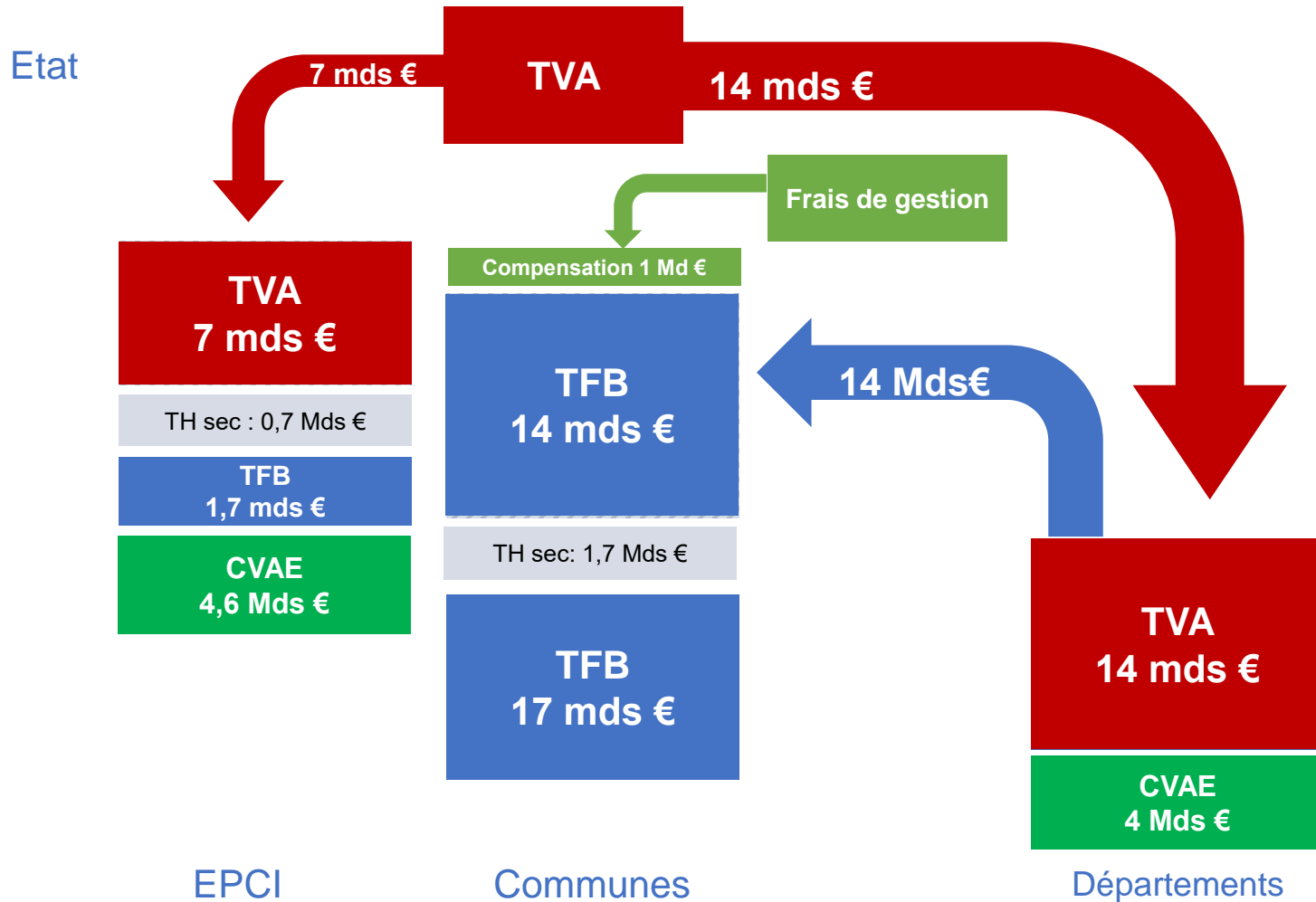
- ▶ Suppression de la TH engagée depuis 2018 avec la mise en place d'un dégrèvement pour 80% des contribuables (sous conditions de revenus)
- ▶ 2020-2023 : suppression progressive de la TH pour tous les contribuables et mise en place des ressources de remplacement.
- ▶ **L'article de 16 de la LFI pour 2020 définit en près de 533 alinéas (!) les modalités de suppression de la taxe d'habitation et son remplacement par d'autres recettes.**

- ▶ Le scénario privilégié par le gouvernement, la **spécialisation des impositions**:
 - » **Les communes** héritent de l'intégralité de la **taxe sur le foncier bâti départemental**, avec des mécanismes de correction des transferts de fiscalité.
 - » **Les intercommunalités** récupèrent une **fraction de TVA**, mais conservent par ailleurs leur foncier bâti ;
 - » **Les Départements** héritent également d'une **fraction de TVA** en compensation de la suppression de leur foncier bâti.

- ▶ La suppression de la taxe d'habitation ne concernera que les résidences principales
- ▶ Les autres fractions de la taxe d'habitation sont maintenues, avec des adaptations.

en Mds€- données REI 2018	communes	EPCI	syndicats et assimilés	TOTAL	
COMPENSATION D'EXO. TH	1,28	0,45	0,00	1,73	TH RP supprimée à compenser par transferts de fiscalité : <u>21,9 Mds €</u>
TH - RESIDENCES PRINCIPALES	13,78	6,36	0,08	20,13	
TH - RESIDENCES SECONDAIRES	1,70	0,78	0,01	2,36	
TH - LOCAUX VACANTS (THLV)	0,07	0,00	0,00	0,07	Maintien de la taxation des logements vacants
TH RES. PRINCIPALES ET SECONDAIRES	15,54	7,14	0,09	22,67	
FRAIS DE GESTION TH				0,305	dotation budgétaire (régions et EPF)
TLV	0	0	0	0,14*	
TH - TSE	0	0	0,20	0,20	
TH - GEMAPI	0	0,07	0,00	0,07	Re-calculation du produit sur les taxes locales restantes
TOTAL taxes annexes / adossées TH	0,00	0,07	0,20	0,27	
TOTAL	16,82	7,66	0,29	24,98	

□ Les modalités de compensation aux collectivités locales



- **Une suppression totale de la TH d'ici 2023 pour l'ensemble des contribuables :**
 - ▶ **Une suppression progressive entre 2021 et 2023 sur les résidences principales :**
 - » En 2020 : suppression totale pour les 80% de contribuables,
 - » Entre 2021 et 2022 : suppression progressive pour les 20% de ménages encore imposés, ainsi que les ménages bénéficiant d'une suppression partielle, sur la base d'un écart de revenu fiscal de référence lissé;
 - » En 2023 : suppression totale en 2023 pour tous les ménages
 - ▶ **Le calcul du dégrèvement permet d'assurer la neutralité pour les contribuables :**
 - » En 2020, le dégrèvement intégrera l'ensemble des taux de taxe d'habitation,
 - » **Pas « d'effet d'aubaine »** : les augmentations de taux décidées depuis 2017 seront supportées par les collectivités sous forme de prélèvement sur la fiscalité, uniquement sur l'année 2020.
 - ▶ **À partir de 2021, le dégrèvement est transformé en exonération, et la TH nationalisée :**
 - » La TH sera perçue directement par l'Etat, avec gel de la revalorisation des bases et des quotités d'abattement
 - » Pas d'impact de la transformation en exonération pour les collectivités locales.

□ Le calendrier de la suppression de la TH et de son remplacement :

2020

- **Suppression totale pour les 80% de contribuables**
- **Suspension du pouvoir de taux sur la TH**
- Suspension du pouvoir de modification des politiques d'abattement et d'exonération TFB

→ Coût pour l'Etat :
9,76 Mds€

2021

- Exonération 30% TH pour les 20% de contribuables
- Transformation du dégrèvement en **exonération**
- Perception de la TH au niveau de l'Etat
- **Transfert du foncier bâti départemental aux communes**
- **Transfert de la TVA aux EPCI et Départements**

→ Coût pour l'Etat :
9,76 + 2,62 Mds€
12,38 Mds €

2022

- Exonération 65% TH pour les 20% de contribuables.

→ Coût pour l'Etat :
9,76 + 5,24 Mds€
15 Mds €

2023

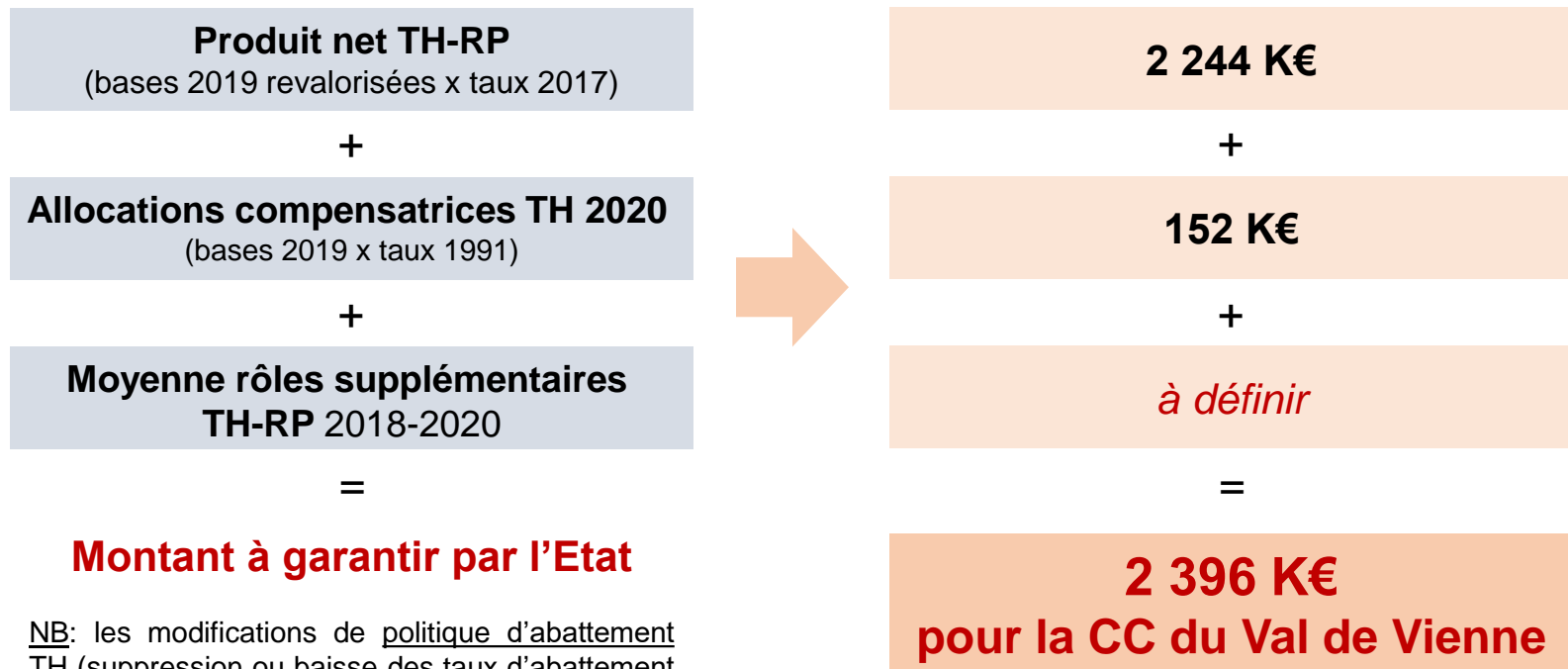
- Suppression totale de la TH pour les 20% de contribuables.
- Rétablissement du pouvoir de taux sur la TH résidences secondaires, THLV

→ Coût pour l'Etat :
9,76 + 7,86 Mds€
17,62 Mds €

□ Le produit de référence TH garanti aux intercommunalités

- ▶ Le produit de référence de TH à compenser sera calculé à partir des **bases 2019 revalorisées** et des **taux d'imposition 2017**, en intégrant les rôles supplémentaires :

CC Val de Vienne



NB: les modifications de politique d'abattement TH (suppression ou baisse des taux d'abattement facultatifs) sont intégrées dans la base à compenser.

□ Les EPCI sont compensés par **l'attribution d'une part de TVA à compter de 2021**

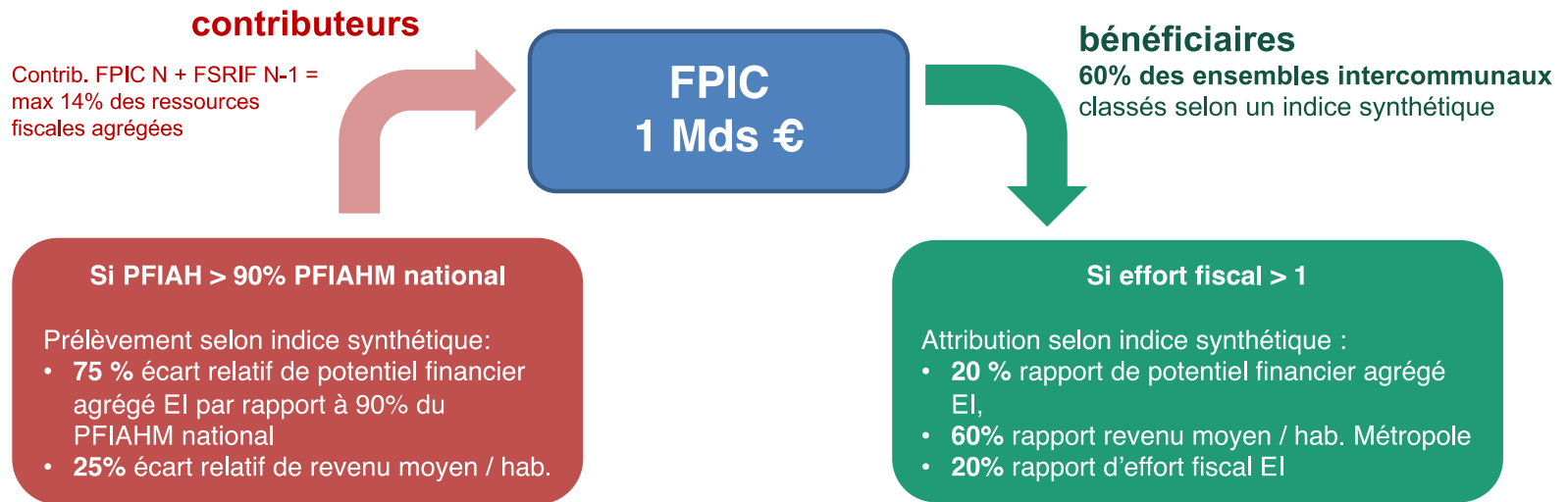
- ▶ La fraction de TVA attribuée à chaque EPCI correspond au **poids des recettes TH-RP** qu'il représente **dans les recettes de TVA nationales de 2020**.
- ▶ La part ainsi calculée est ainsi rapportée au produit de TVA de l'année :

$$\text{Fraction TVA}_N = \frac{\text{Produit net TVA}_N}{\text{Produit net TVA}_{2020}} \times \frac{\text{Montant TH-RP 2020 à compenser EPCI}}{\text{Produit net TVA}_{2020}}$$

→ Pour la CCVV cela représenterait **environ 0,00128% du produit de TVA national 2020** (187 milliards d'€)

- ▶ **Garantie d'un montant socle attribué à l'EPCI** : si le produit de TVA attribué une année N selon le calcul est **inférieur au montant de TH-RP 2020 garanti par l'Etat**, une **fraction complémentaire de TVA est attribué à l'EPCI**.
- ▶ Le versement effectué via les **comptes d'avances** pour garantir la régularité des recettes.
- ▶ **Les recettes de TVA devraient être plus dynamiques pour les EPCI par rapport à la taxe d'habitation** : l'évolution moyenne constatée sur 2014 -2018 est de +2,9% par an

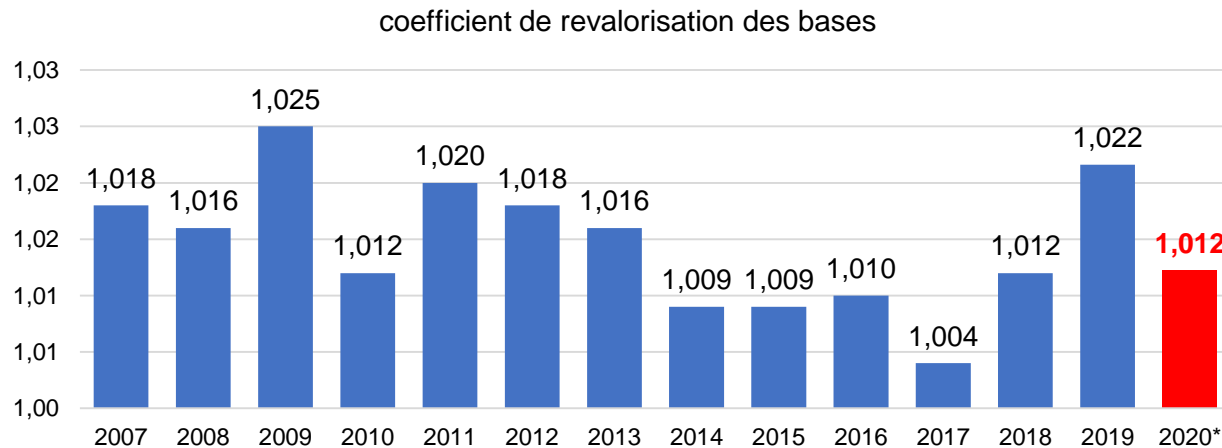
- L'enveloppe du FPIC n'évolue pas en 2020, elle reste fixée à 1Mds€



- La CCVV resterait contributrice au FPIC, le montant du prélèvement devrait rester stable en 2020.

□ Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases en 2020

- ▶ Depuis 2018, la revalorisation des bases de fiscalité est indexée sur l'inflation : elle est calculée à partir du rapport d'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) entre novembre N-1 et novembre N-2 .
- ▶ Si l'inflation est négative, le coefficient de revalorisation vaut alors 1 (pas de revalorisation)
- ▶ **Du fait du ralentissement de l'inflation en 2019, le taux de revalorisation forfaitaire des bases pour 2020 est évalué à 1,2%**
 - » ➔ **+1,2%** de revalorisation **uniquement aux taxes foncières et aux bases de taxe d'habitation résidences secondaires,**
 - » ➔ La revalorisation des bases de **taxe d'habitation résidences principales** étant fixée à **+0,9%**.



Le vote des taux pour 2020

- ▶ Pour rappel, les taux de Taxe d'habitation sont gelés entre 2020 et 2023,
- ▶ Par conséquent, les collectivités ne votent pas de taux de taxe d'habitation (ni de taxe sur les logements vacants)
- ▶ Pour la CCVV, la délibération sur le vote des taux portera donc uniquement sur la TFB, TFNB, CFE.

Sommaire

1. Introduction : contexte économique et financier
2. Les principales dispositions de la loi de finances pour 2020
- 3. Exécution 2019**
4. Analyse détaillée du budget 2019
5. Prospective 2020-2022 : hypothèses
6. Prospective 2020-2022 : résultats
7. Le personnel

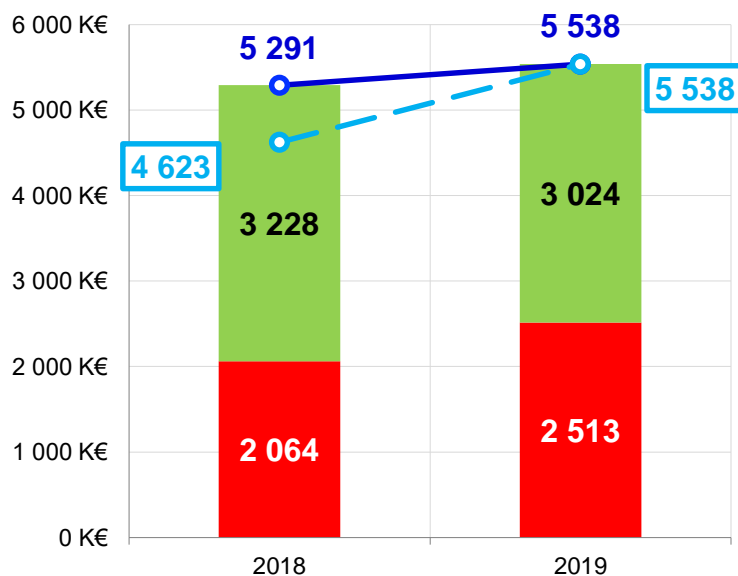
	Budget principal 2018 Milliers d'€	Budget principal 2019 milliers d'€
Attributions de compensation	2 218	2 218
Recettes réelles Fonctionnement (<i>hors CALM</i>)	7 806	7 714
Dépenses réelles Fonctionnement (<i>hors CALM</i>)	6 879	7 058
Dépenses équipement	1 089	1 062
Encours de dette	1 656	1 936
Epargne brute	927	656
Epargne nette	808	536
Taux d'autofinancement	11,5%	8,5%
Capacité de désendettement	1,8 ans	3,0 ans
Fonds de roulement au 31/12	5 291	5 538
Fonds de roulement (en jours / mois de dépense)	274 jours / 9 mois	286 j / 9,4 mois

- ▶ **En 2019, la CCVV présente une situation financière ne présentant pas de risque majeur, mais toutefois moins favorable par rapport 2018 :**
 - » **Un niveau d'épargne en baisse, mais qui reste correct** : 656 K€ d'épargne brute, correspondant à un taux d'autofinancement **de 8,5 %** en 2019, proche de la moyenne des EPCI.
 - » **Un niveau d'endettement toujours maîtrisé** : le remboursement des emprunts n'affecte pas significativement la capacité d'épargne, le ratio de désendettement à **3 ans**, reste bon.
 - » **Des réserves toujours significatives**, s'élevant à **5,5 M€ fin 2019**.

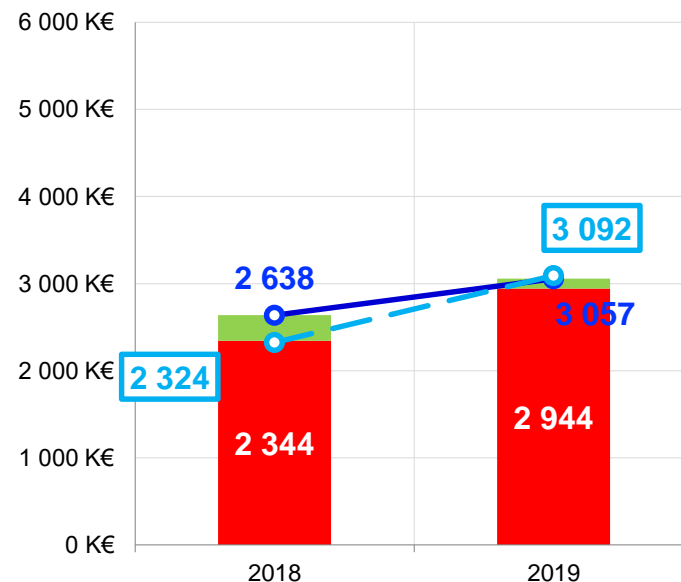
	Budget consolidé 2018 Milliers d'€	Budget consolidé 2019 Milliers d'€
Attributions de compensation	2 218	2 218
Recettes réelles Fonctionnement (<i>hors CALM</i>)	8 146	8 081
Dépenses réelles Fonctionnement (<i>hors CALM</i>)	7 046	7 224
Dépenses équipement	1 188	1 537
Encours de dette	1 656	1 936
Epargne brute	1 100	858
Epargne nette	981	738
Taux d'autofinancement	11,8%	10,6 %
Capacité de désendettement	1,5 ans	2,3 ans
Fonds de roulement au 31/12	2 638	3 126
Fonds de roulement en jours	136,6 / 4,5 mois	158 j / 5,2 mois

- ▶ **Les budgets annexes ne dégradent pas la situation financière de la CCVV : les ratios d'épargne et d'endettement consolidés restent bons.**
- ▶ Seuls les BA SPANC et Office de tourisme ont une incidence (positive) sur l'épargne, avec abondement du BA OT à hauteur de 76 K€.
- ▶ Toutefois, **les budgets annexes de zone et lotissement présentent un déficit d'investissement** conséquent : ils dégradent par conséquent le résultat global de la CCVV (3 126K€ en 2019).
- ▶ **Ces opérations sont majoritairement déficitaires** et seront couvertes, in fine, par le budget principal

budget principal (K€)



budgets consolidés (K€)



- ▶ **Le résultat global s'améliore toujours en 2019 (5 538 K€)**, notamment sur la section de fonctionnement : malgré une légère baisse de la capacité d'épargne, la CCVV bénéficie toujours d'excédents importants sur le fonctionnement.
- ▶ **Les budgets annexes réduisent toujours de façon importante le résultat global de la CCVV**, lié au déficit important sur la section d'investissement des budgets de zone.

	CC Val de Vienne Milliers d'€	CC Val de Vienne En € / hab. DGF	Moyenne CC Haute-Vienne En € / hab. DGF
DGF 2019	616	37,0	47,3
Attributions de compensation	2 218	132,9	121,0
Recettes Fonct. <u>hors AC</u>	5 497	329,5	414,2
Dépenses Fonct. <u>hors AC</u>	4 841	290,2	378,5
Dépenses équipement	1 062	63,6	67,2
Encours de dette	1 946	116,6	133,0
Epargne brute	656	39,3	35,8
Epargne nette	555	33,2	21,4
Taux d'autofinancement		8,5%	9,8%
Capacité de désendettement		3,0 ans	6,1 ans

- ▶ Par rapport aux communautés du département, la CCVV se caractérise en 2019 par :
 - » **Un niveau d'épargne / habitant toujours supérieur à la moyenne** : réduction de l'épargne brute / hab, mais l'épargne nette / habitant est toujours supérieur de près de 30% à la moyenne des CC.
 - » **Un taux d'autofinancement plus faible**, inférieur à la moyenne du département.
 - » **Un niveau de dette par habitant inférieur à la moyenne**, et une capacité de désendettement inférieure de 2 fois la moyenne des CC.
 - » **Un effort d'équipement par habitant** toujours relativement important.

Sommaire

1. Introduction : contexte économique et financier
2. Les principales dispositions de la loi de finances pour 2020
3. Exécution 2019
- 4. Analyse détaillée du budget 2019**
5. Prospective 2020-2022 : hypothèses
6. Prospective 2020-2022 : résultats
7. Budgets annexes SPANC et OT
8. Le personnel

Les principaux postes de dépenses en fonctionnement

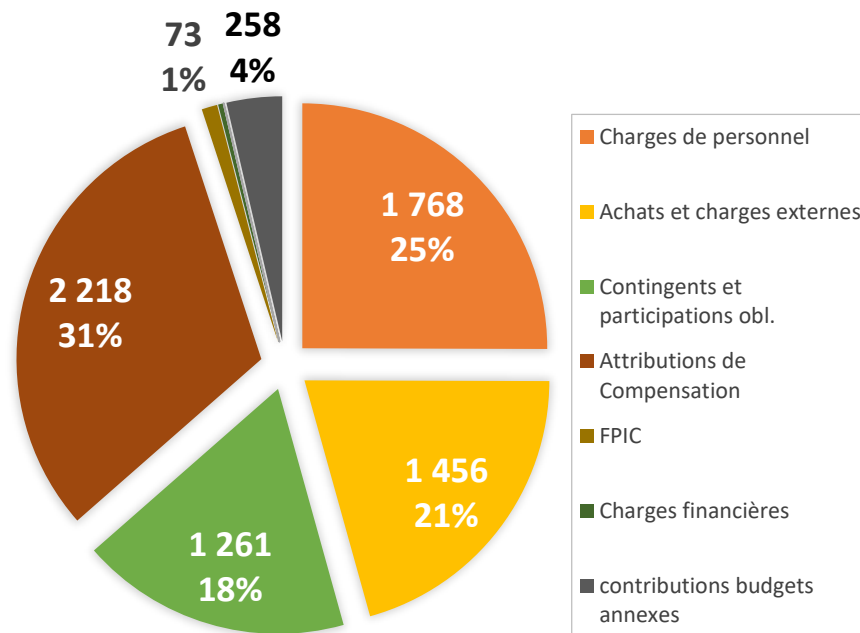
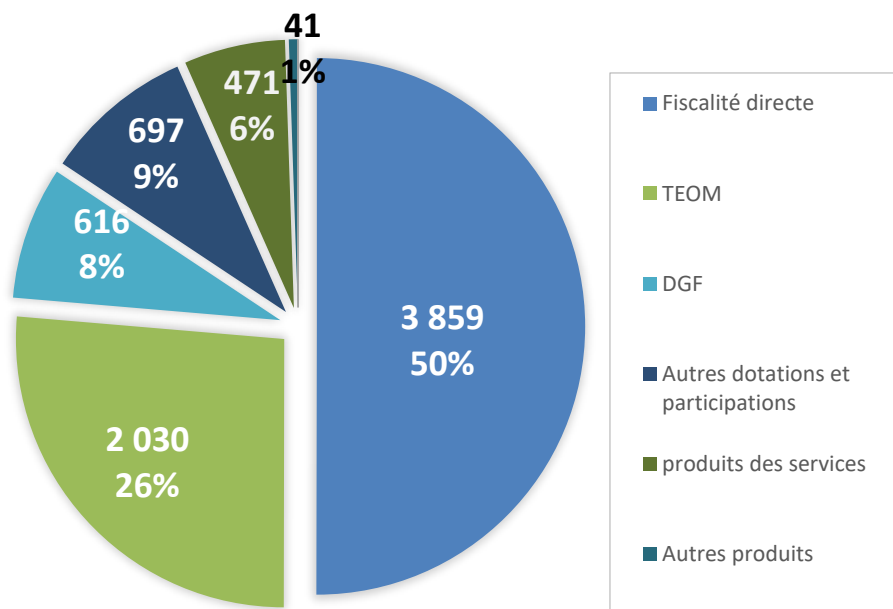
- ▶ **Charges à caractère général**
 - Achats de fournitures : carburants, fournitures, entretien
 - Services extérieurs : prestations avec les entreprises, entretien et réparations, assurances, télécommunications,...
 - Impôts et taxes
- ▶ **Dépenses de personnel**
 - Rémunérations des titulaires, non titulaires
 - Charges sociales : Cotisations (URSSAF, ASSEDIC, caisses de retraite,...)
- ▶ **Reversements de fiscalité**
 - Attribution de compensation,
 - Contribution FPIC
- ▶ **Autres charges de gestion**
 - Indemnités et frais de missions des élus,
 - Subventions : associations et organismes publics.
 - Contributions obligatoires aux syndicats : SYDED...
 - Contributions aux budgets annexes (office de tourisme, BA de zone)
- ▶ **Charges financières** : remboursement des intérêts
- ▶ **Charges exceptionnelles**
 - Indemnité de sortie de la commune de Verneuil

Les principaux postes de recettes en fonctionnement

- ▶ **Produits des services**
 - Ventes
 - Tarification des services
- ▶ **Impôts et taxes**
 - Contributions directes : fiscalité des ménages et fiscalité professionnelle, taxe et redevance d'enlèvement des OM,
 - Reversement par la CALM suite à la sortie de Verneuil sur Vienne
 - FNGIR
- ▶ **Dotations et participations**
 - Dotation Globale de Fonctionnement : dotation d'intercommunalité et de compensation
 - Subventions de fonctionnement (Etat, département, région, ...)
 - Participations d'autres organismes (CAF, ...)
 - Compensations fiscales par l'Etat,
- ▶ **Autres produits de gestion** : redevances (locations d'immeubles, bâtiment relais, ...)
- ▶ **Produits exceptionnels**

□ Les recettes de fonctionnement : 7 714 K€

- ▶ **La fiscalité est prépondérante** : une part croissante dans les recettes de la CC (50%)
- ▶ Les recettes fiscales (TEOM + fiscalité directe) représentent 76% des recettes de la CCVV,
- ▶ Les autres recettes (24% des RRF) : la DGF (8%, avec une stabilisation en 2019), les dotations et compensations fiscales (9%), et produits des services (6%).

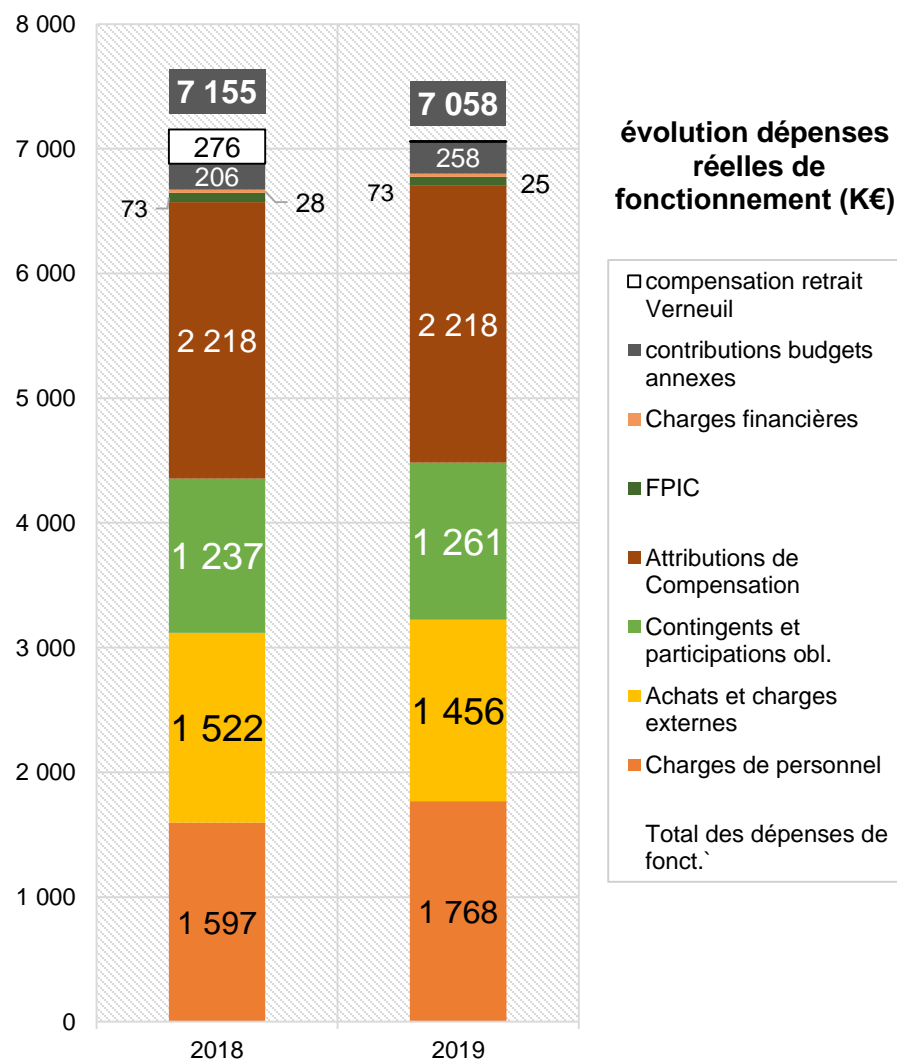


□ Les dépenses de fonctionnement : 7 058 K€

- ▶ Les **attributions de compensations** versées aux communes constituent le premier poste de dépense (31%),
- ▶ Le poids des **contributions aux organismes externes** est important, résultant des engagements de la CCVV pour ses compétences (syndicats, DSP Multi-accueil)
- ▶ La charge de la dette reste très faible,

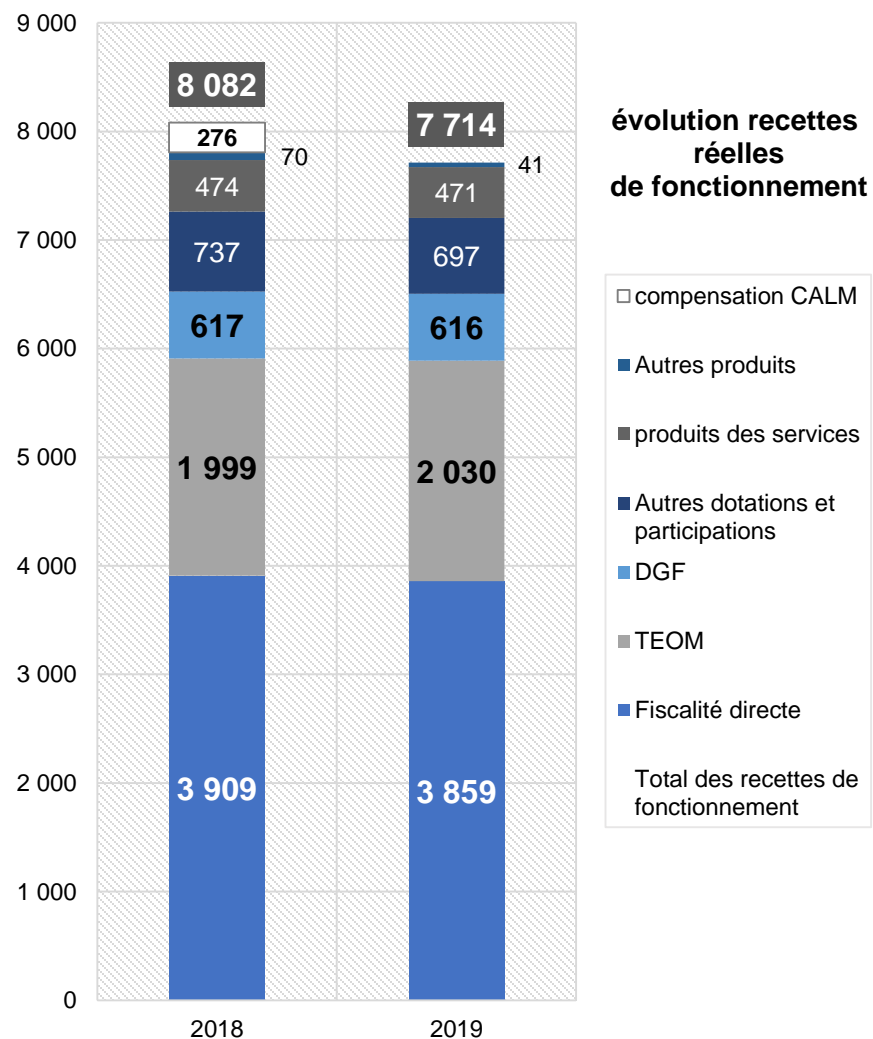
□ **Baisse des dépenses de fonctionnement en 2019 (-1,4%)**

- ▶ Une baisse principalement liée à la fin de la compensation versée au titre de la sortie de Verneuil (276 K€).
- ▶ **En neutralisant la dépense vers la CALM, les dépenses totales augmentent de + 2,6% (+179 K€)**
- ▶ **La hausse des dépenses de personnel (+10,7%)**, est liée du renforcement de certains services (jeunesse...)
- ▶ L'évolution des **charges générales** est maîtrisée (- 4,3%).
- ▶ Pas ou très peu de hausse des contributions versées aux syndicats.
- ▶ **Hausse des contributions versées aux budgets annexes (258 K€)** : elle reste identique pour le BA tourisme (76K€), mais augmente sur les BA (Eco-Quartier et ZAE Grand Rieux).
- ▶ Les attributions de compensation, principal poste de dépense n'évoluent pas.



□ L'évolution des recettes de fonctionnement est aussi négative (-4,6 %)

- ▶ Cette baisse est aussi **en partie imputable à la fin de la contribution versée par la CALM (276K€)**.
- ▶ **Hors reversement CALM, les recettes diminuent de - 1,2% (-92 K€)**
- ▶ La moindre dynamique est principalement liée à **baisse de la fiscalité**, après un versement de recettes exceptionnelles en 2018 sur le foncier bâti et la TEOM.
- ▶ La **DGF reste stable en 2019**, du fait de la mise en œuvre de la réforme de la dotation d'intercommunalité, malgré une baisse de la part compensation.
- ▶ Les **autres produits baissent** : recettes des services et compensations fiscales (dont le Fonds Départemental de compensation TP)



□ Principales opérations d'investissement 2019

- ▶ L'effort d'investissement de 2018 (1089 K€) se poursuit en 2019 (1 062 K€)
- ▶ L'investissement est principalement porté par la **Maison de Santé (769K€)**, qui représente 72% de l'effort d'équipement.
- ▶ À noter également en 2019 des dépenses d'investissement importantes sur différents **équipements communautaires** :
 - » Le pôle sportif (33 K€)
 - » Les déchèteries (31 K€)
 - » Le pôle jeunesse (26 K€)
- ▶ L'effort d'équipement sur 2020-2022 sera marqué par l'achèvement de la Maison de Santé et de nouvelles opérations qui pourraient porter sur le Maraichage, la Plateforme de Réemploi notamment.

<i>en milliers d'euros</i>	2019
Maison de Santé pluridisciplinaire	769,0
Aide à l'immobilier entreprises	37,4
Pôle sportif	32,8
Déchèteries (mise aux normes)	31,0
Révision PLUI / Urba	29,0
Pôle jeunesse (Aixe-sur-Vienne)	25,9
Etude préalable transfert AC	22,0
Véhicule	20,9
Centre Technique	18,2
Informatique (acquisition serveur+ matériel)	15,6
Local commercial (Saint-Martin-Le-Vieux)	12,6
RAM / SMA	11,3
Etude maraichage bio + circuits courts	7,3
Bacs Ordures ménagères	6,6
Investissement récurrent et autres	22,4
TOTAL Dépenses d'équipement	1062,0

☐ **L'effort d'investissement en 2019 reste soutenu :**

- ▶ 1 062 K€ de dépenses d'équipement
- ▶ 366 K€ de subventions d'investissement

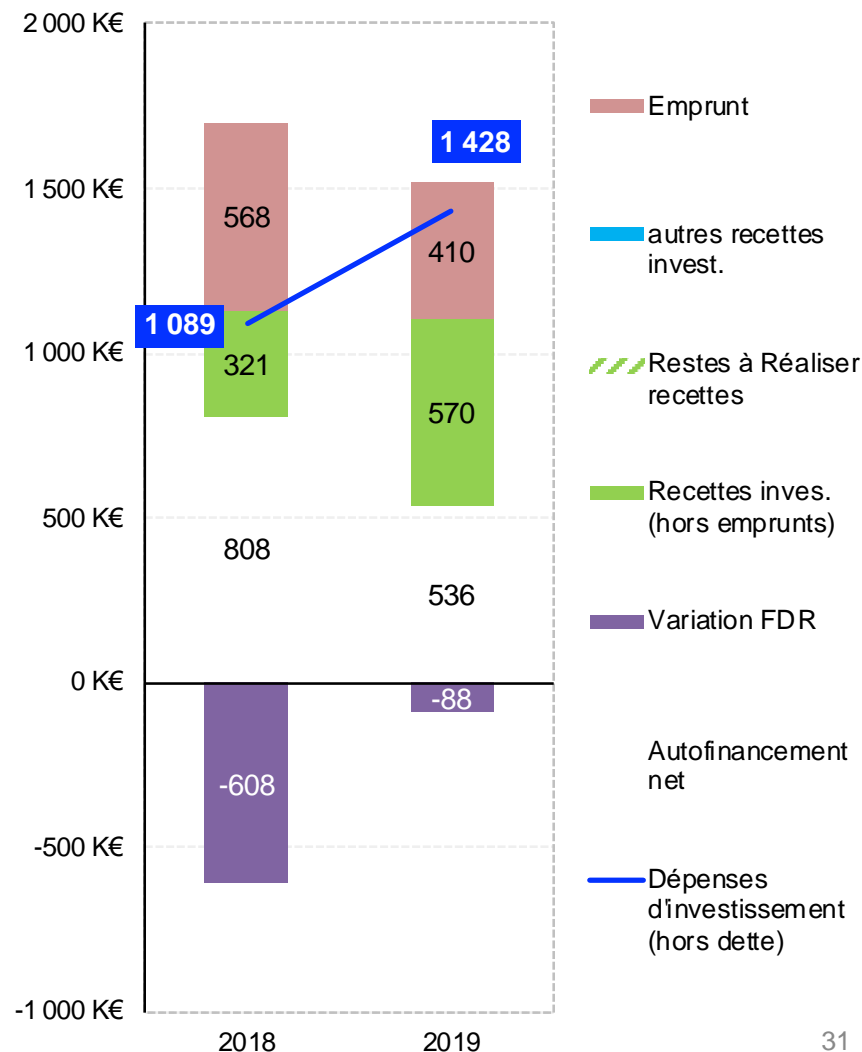
☐ **La baisse du niveau d'épargne en 2019 est compensée par l'attribution de recettes d'investissement propres (subventions, FCTVA) plus importantes:** elles permettent de préserver les réserves de la collectivité.

☐ **En 2019, l'effort d'équipement est d'abord financé par :**

- ▶ Les subventions et le FCTVA,
- ▶ L'épargne nette dégagée,
- ▶ Un emprunt affecté sur la Maison de Santé

Financement des investissements budget principal

(*) les doubles flux sur le numérique ont été corrigés



Sommaire

1. Introduction : contexte économique et financier
2. Les principales dispositions de la loi de finances pour 2020
3. Exécution 2019
4. Analyse détaillée du budget 2019
- 5. Prospective 2020-2022 : hypothèses**
6. Prospective 2020-2022 : résultats
7. Le personnel

- L'analyse prospective vise à évaluer l'évolution des marges de manœuvre de la CCVV.

$$\begin{array}{r} \text{Épargne brute} \\ - \\ \text{Remboursement des emprunts} \\ = \\ \text{Épargne nette} \end{array}$$



consacrée au financement des investissements

$$\begin{array}{r} \text{Dépenses d'équipement} \\ - \\ \text{Recettes propres d'investissement} \\ - \\ \text{Épargne nette} \\ = \\ \text{Besoin de financement des investissements} \end{array}$$



Variation du fonds de roulement (= des réserves)
et/ ou recours à l'emprunt

Les objectifs de gestion :

- épargne nette > 300 K€
- Fonds de roulement > 1 300 K€
(= 2 mois de dépenses de fonctionnement)
- Capacité de désendettement < 10 ans.

□ L'évolution des dépenses de fonctionnement 2020-2022:

▶ **Charges à caractère général (1 723 K€): + 267K€ entre 2019 et 2020 (+18%)**

» Cette augmentation résulte de :

- » La hausse des charges sur le **service déchets de +141 K€** (étude d'optimisation, prestation de collecte, tri...).
- » De la hausse des dépenses sur le **pôle jeunesse (+11 K€)**, et sur le **sport (+28K€, relamping du centre sportif principalement)**
- » Du renforcement sur les **moyens généraux, techniques (+29 K€) et communication (+14K€)**,
- » L'élaboration du **PCAET (+15 K€)**,
- » Les **actions spécifiques (+23 K€)** : temps et territoire lancé en 2019, démarches RPS et RGPD.

» **En 2021-2022, l'évolution est fixée à +2% par an, avec + 20 K€ en 2021 :**

- » **Diminution des frais d'études** (déchets, 100 K€) et des charges relamping du pôle sportif (20 K€) en 2021.
- » Mise en œuvre des **premières actions sur le tri** suite à l'étude réalisée et mise en œuvre du **PCAET** (40 K€ par an)

□ L'évolution des dépenses de fonctionnement 2020-2022:

▶ **Charges de personnel (1 924 K€) : +156 K€ entre 2019 et 2020 (+8,8%)**

- » L'évolution des charges est principalement liée :
 - » À la **contractualisation des agents vacataires sur le pôle jeunesse** (+212 K€),
 - » Au renforcement des **personnels techniques** (+ 30 K€),
 - » Au recrutement d'un technicien **assainissement collectif** (+36K€), faisant l'objet d'un remboursement par le budget annexe AC,
 - » À l'affectation du personnel sur le **budget annexe SPANC** (- 23 K€ sur 9 mois),
 - » À la baisse des dépenses de personnel sur les **déchèteries** (-127 K€),
 - » Remplacement de personnel en congé maternité, maladie (animation, technique) (+24K€).
- » Elle résulte également des **évolutions règlementaires** (GVT et poursuite de la mise en œuvre du protocole PPCR)
- » **En 2021-2022** : l'évolution des charges de personnel est évaluée à **+2% par an** (GVT, protocole PPCR...), avec **+ 70 K€ en 2021**.
 - » Charges pour le suivi PCAET, hygiène et sécurité, renforts de personnels.

□ **L'évolution des dépenses de fonctionnement 2020-2022 :**

▶ **Autres charges courantes (1 565 K€) : + 229 K€ (+17%)**

» L'augmentation en 2019 résulte principalement :

- » De la hausse de la contribution versée au **SYDED (+200 K€**, y compris transfert déchèteries),
- » De la hausse de la contribution au **syndicat milieux naturels / GEMAPI (+22 K€)**
- » De l'aide aux entreprises, à l'étude (+ 15 K€),
- » Baisse de la participation à Chataigneraie Limousine (-7 K€)

» **Les autres contributions et participations restent globalement stables :**

- » Maintien de la contribution au déficit du BA Tourisme (76K€),
- » Les autres dépenses (indemnités élus, participations multi-accueils) évoluent peu.

» **2021-2022 :**

- » **Hausse de la contribution au SYDED : +2% par an (+ 20K€ par an)**, en répercussion de l'augmentation des coûts de traitement liée à la trajectoire TGAP.
- » Stabilité des autres participations.

□ **L'évolution des dépenses de fonctionnement 2020-2022 :**

▶ **Les autres dépenses (2 322 K€) : - 176 K€ (soit -7%)**

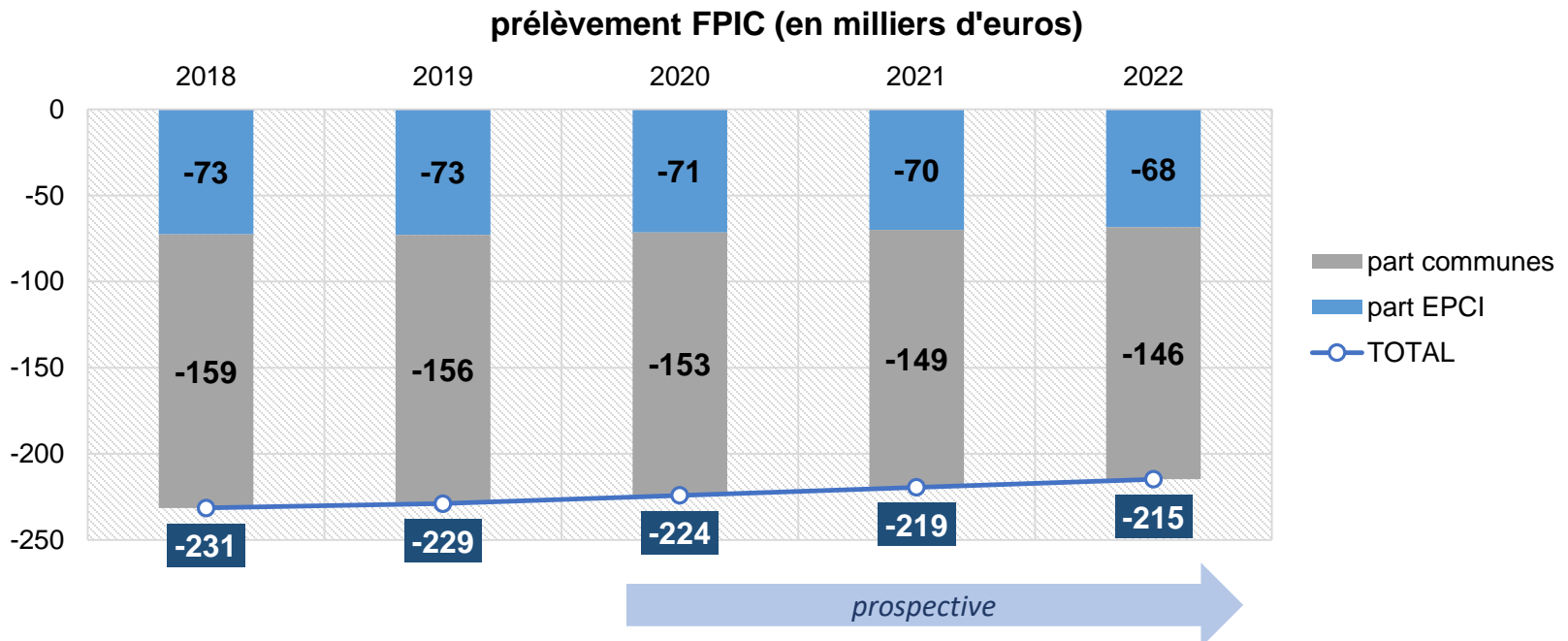
- » **Pas de contribution versée aux budgets annexes de zones et lotissement en 2020.**
- » Faible hausse des attributions de compensation aux communes (restitution des charges liées aux ZAE de +10 K€)
- » Les autres charges restent stables (contribution FPIC).

- » En **2021-2022 :**
 - » Contribution aux budgets annexes estimée à hauteur de **150 K€ par an** (ZAE, lotissements),
 - » Stabilité des AC (2,227 M€) et baisse de la contribution FPIC (cf. pages suivantes).

▶ **Les charges d'intérêt restent stables en 2020** : un nouvel emprunt contracté en 2019 sur la maison de Santé

□ L'évolution des dépenses de fonctionnement 2020-2022 : le FPIC

- ▶ La CCVV est contributrice au FPIC : elle devrait le rester en 2020
- ▶ La communauté est **contributrice nette** mais son **prélèvement diminue** : ses indicateurs (potentiel financier agrégé, revenus moyens des habitants) évoluent moins vite que les niveaux nationaux.
- ▶ Le prélèvement FPIC est estimé à **224 K€ en 2020**, avec une répartition de droit commun selon le CIF à 31%, soit à **71K€ pour l'EPCI** et **153 K€ pour les communes**.




□ L'évolution des dépenses de fonctionnement 2020-2022 : le FPIC

- ▶ La répartition de la contribution FPIC des communes tient compte de la population DGF et du potentiel financier.
- ▶ La baisse de la contribution FPIC est répercutée sur les communes (-3,8%)

montant FPIC (en milliers €)	2018	2019	2020	2021	2022
AIXE SUR VIENNE	-72	-70	-69	-67	-66
BEYNAC	-5	-5	-5	-5	-5
BOSMIE L'AIGUILLE	-29	-29	-28	-28	-27
BURGNAC	-6	-6	-6	-6	-6
JOURGNAC	-8	-8	-8	-7	-7
SAINT MARTIN LE VIEUX	-7	-7	-7	-7	-7
SAINT PRIEST SOUS AIXE	-13	-13	-13	-12	-12
SAINT YRIEIX SOUS AIXE	-3	-3	-3	-3	-3
SEREILHAC	-15	-15	-14	-14	-14
Total communes	-159	-156	-153	-149	-146

prospective



□ **Dépenses de fonctionnement : synthèse**

- ▶ Les dépenses augmentent de **+ 658 K€ en 2020** hors contributions aux budgets annexes.
- ▶ Cette hausse importante est liée notamment au renforcement des moyens sur les services Jeunesse (contractualisation de vacataires...), les ordures ménagères.
- ▶ Entre **2021 et 2022, l'évolution des charges, hors versements aux budgets annexes, respecte plafond d'évolution national fixé à 1,2% par an.**

<i>Évolution</i>	2019/2020 En K€	2019/2020 En %	2020-2022 En %
Charges de personnel	156	8,8%	3,8%
Achats et charges externes	267	18,3%	-0,3%
Contingents et participations obligatoires	229	17,1%	1,3%
dont contribution BA Tourisme	0	0,0%	0,0%
dont contributions syndicats	228	25,8%	1,8%
dont autres contrib. Externes	0	0,0%	0,0%
Atténuations de produits	9	0,4%	-0,1%
dont Reversements de fiscalité : AC	10	0,5%	0,0%
dont FPIC	-1	-2,0%	-2,1%
Total des charges courantes	660	9,6%	1,2%
Charges financières	-2	-8,1%	-7,5%
Charges exceptionnelles	-182	-100,0%	s/o
dont contributions BA zone et lotissements	-182	-100,0%	s/o
Total DRF	476	6,7%	2,1%
Total DRF hors contrib. BA	658	9,7%	1,1%

□ L'évolution des **recettes de fonctionnement 2020-2022**

▶ **Produits des services (488 K€) : légère augmentation +18 K€ (soit +4%)**

- » Les produits du pôle jeunesse augmentent légèrement (+10 K€) et la redevance spéciale OM reste stable,
- » Les refacturations aux budget annexe assainissement augmentent (+ 10 K€)
- » **Sur 2021-2022 : diminution des remboursements budgets annexes, et stabilité des autres produits des services.**

▶ **Les subventions et participations (1 358 K€) : +59 K€(+9%)**

- » **La DGF totale reste stable entre 2020-2022:** la hausse attendue de la dotation d'intercommunalité compense l'écrêtement appliqué sur la dotation de compensation. → **cf. détail ci après**
- » **Augmentation des subventions**, notamment les études temps et territoire (+9 K€) et déchets (+45 K€)
- » **Sur 2021-2022 :** diminution de certaines subventions (-54 K€), de la compensation FDPTP pour le financement du sport (-7 K€ par an) et stabilité des autres subventions.

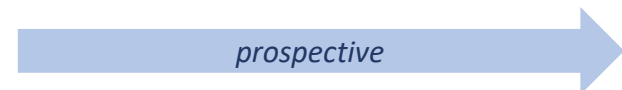
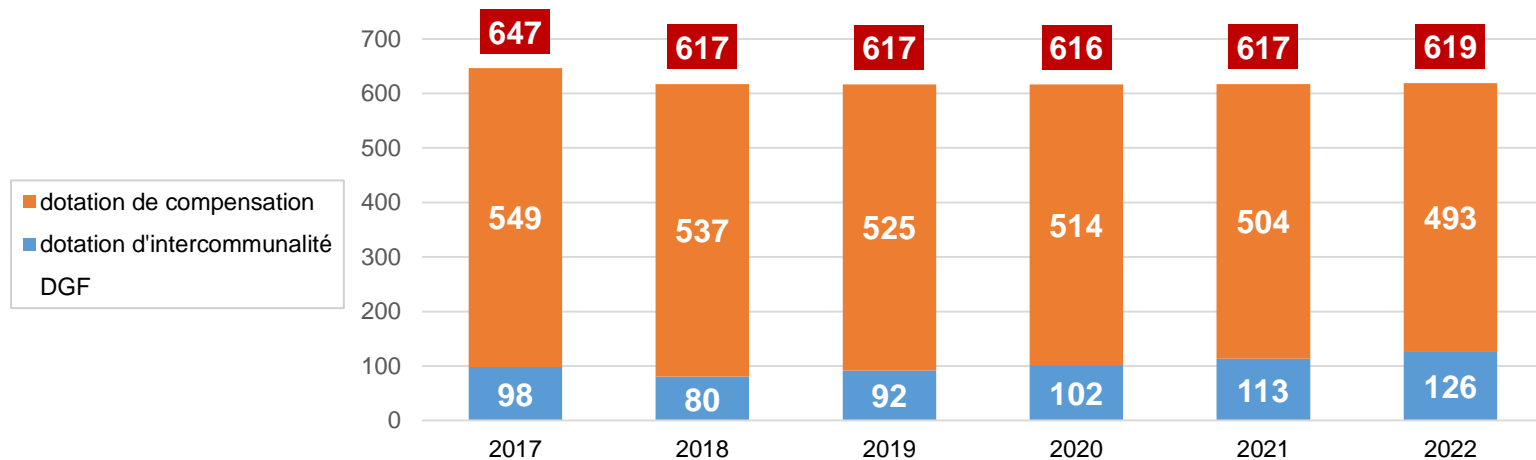
▶ **Les autres recettes (66 K€) : augmentation de +30K€**

- » Perception des loyers Maison de Santé à compter de 2020 (33 K€ / an à compter de 2021)
- » Stabilité du FNGIR et des remboursements sur rémunération du personnel

□ L'évolution des recettes de fonctionnement 2020-2022 : la DGF

□ Stabilité de la DGF à moyen terme

- ▶ La réforme de la dotation d'intercommunalité bénéficie à la CCVV qui est écrêtée (+10% de DI par habitant par an)
- ▶ La part compensation de la DGF de la CCVV est écrêtée de près de 2% par an pour financer les besoins de financement internes de la DGF
- ▶ La hausse de la dotation d'intercommunalité repose sur une hypothèse d'évolution de la population de +1% par an.



□ L'évolution des recettes de fonctionnement 2020-2022 : la fiscalité directe

► Les taux de fiscalité n'augmentent pas en 2020

	Taux 2020
TH	8,92%
TFB	2,00%
TFNB	3,44%
CFE	29,99%

► L'évolution des bases de fiscalité tient compte :

- » De la revalorisation forfaitaire des bases : +1,2% pour les taxes foncières et la taxe d'habitation résidences secondaires en 2020, +1% les années suivantes, et pas de revalorisation forfaitaire pour la taxe d'habitation résidences principales.
- » De l'évolution physique attendue, évaluée prudemment.
- » Des ajustements résultant de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

□ La fiscalité directe : les hypothèses d'évolution 2020-2022

- ▶ **L'évolution des bases prévisionnelles de fiscalité pour chaque taxe, tient compte :**
 - » D'hypothèses prudentes sur l'évolution physique des bases constatée sur la période 2015-2018,
 - » De la revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité ménages plus faible en 2020 (+1,2%) et 2021-2022 (+1,0%)
 - » De la mise en œuvre de la suppression de la TH : la revalorisation s'appliquerait uniquement sur les bases de TH résidences secondaires, mais la **dynamique fiscale devrait être plus élevée avec le remplacement de la TH par de la TVA .**

- ▶ **L'évolution estimée des autres produits de fiscalité économique est prudente, en tenant compte de l'évolution constatée sur les années précédentes**

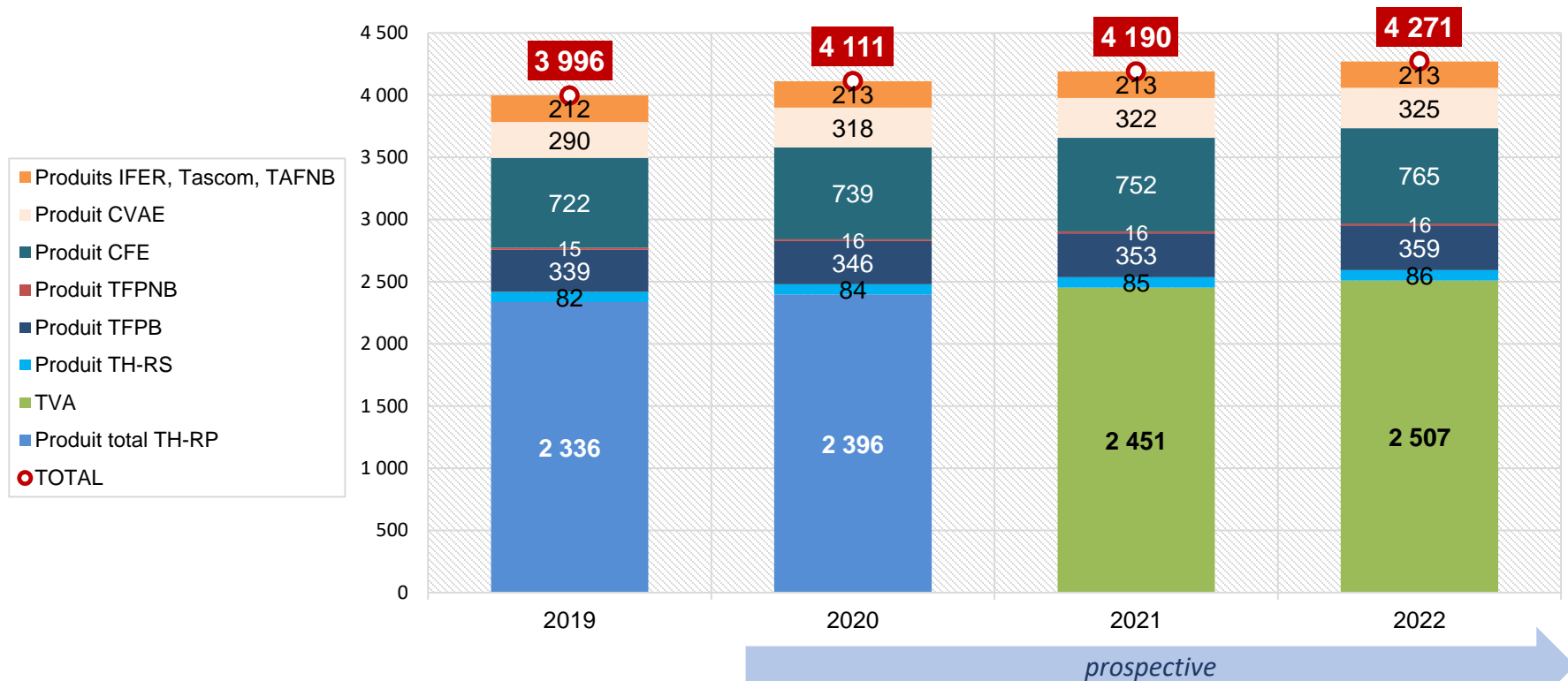
- ▶ Pour la CVAE, le montant 2020 correspond à celui indiqué sur l'état 1386 RC.

	Évolution annuelle bases 2015-2019	Évolution annuelle bases prév. 2020-22
TH	1,1%	0,0%
TFB	2,2%	1,9 %
TEOM	2,2%	1,8 %
TFNB	1,4%	1,0%
CFE	1,9%	1,9%
TVA	2,9%	2,3%

	Évolution annuelle produits 18/19	Évolution annuelle produits prév. 2020-2022
CVAE	-4,5%	1,0%
IFER	+9,5%	0,0%
TASCOM	4,6 %	0,0%
TAFNB	14,0%	1,0%

□ La fiscalité directe : les hypothèses d'évolution 2020-2022

- ▶ À compter de 2021, remplacement des produits de TH résidences principales par de la TVA, avec une dynamique d'évolution (+2,3% par an) supérieure à celle de la TH (+ 1,1% par an).
- ▶ La CC continuera de percevoir les produits de TH résidences secondaires (86 K€ en 2022)



□ La fiscalité directe : les hypothèses d'évolution 2020-2022

en milliers d'euros	2019	2020	2021	2022	évo 18/19	évo 19/22
Produit net TH-RP	2 190	2 244	0	0	2,5%	
Compensations TH-RP	145	152	0	0	13,4%	
Produit total TH-RP	2 336	2 396	0	0	3,1%	
TVA	0	0	2 451	2 507		2,3%
Produit TH-RS	82	84	85	86	2,5%	1,6%
Produit TFPB	339	346	353	359	-11,7%	2,0%
Produit TFPNB	15	16	16	16	3,4%	1,1%
Total produit ménages	2 771	2 841	2 904	2 968	1,0%	2,3%
Produit CFE	722	739	752	765	0,2%	1,9%
Produit CVAE	290	318	322	325	-4,5%	3,9%
Produits IFER, Tascom, TAFNB	212	213	213	213	6,7%	0,1%
Total produits économiques	1 225	1 270	1 286	1 303	0,1%	2,1%
TOTAL fiscalité ménages + économique	3 996	4 111	4 190	4 271	0,7%	2,2%
Total produits TEOM	2 030	2 064	2 095	2 127	1,5%	1,6%
Total fiscalité	6 026	6 175	6 285	6 397	1,0%	2,0%

□ Evolution des recettes de fonctionnement : synthèse

- ▶ En 2020 **les recettes augmentent de +236 K€**, liée à l'évolution des recettes fiscales et l'augmentation des subventions perçues.
- ▶ Sur 2020-2022, la dynamique des recettes est **principalement portée par la fiscalité**, du fait de la suppression de la TH-RP et son remplacement par de la TVA, dont l'évolution est plus dynamique.

<i>Évolution</i>	2019/2020 En K€	2019/2020 En %	2020/2022 En %
Fiscalité directe	100	2,6%	3,9%
Fiscalité indirecte	34	1,7%	1,5%
dont TEOM	34	1,7%	1,5%
dont FNGIR	0	0,0%	0,0%
DGF	0	0,0%	0,2%
Autres dotations et participations	59	8,7%	-15,7%
dont compensations d'exo. fiscales	10	5,8%	-63,2%
dont participations et autres subventions	50	9,6%	-5,7%
Produits d'exploitation des services	18	3,7%	-1,4%
dont Redevance Spéciale OM	1	0,4%	0,0%
Autres produits courants	30	83,7%	5,9%
Total des recettes courantes	241	3,1%	1,0%
Produits exceptionnels et financiers (hors cessions)	-5	-1	s/o
Total RRF	236	3,1%	1,0%

- **La réalisation du PPI : 7,3 M€ sur 3 ans :**
 - ▶ **Aménagement numérique** (894K€), remboursement au Département de l'avance remboursable de 568 K€ (*après encaissement du même montant auprès de DORSAL*) + participation FTTH : 246 K€ (+ 80 K€ enfouissement réseau).
 - ▶ **Mise aux normes des déchèteries**, participation au SYDED de 490 K€
 - ▶ **Projet de plateforme réemploi** (720 K€),
 - ▶ **Aide à l'immobilier d'entreprise** (433K€).
 - ▶ **Projet de Maraichage** (430 K€)
 - ▶ **Actions futures du projet de territoire : enveloppe de 1 M€ / an en 2021-2022.** Il s'agit cependant d'un **plafond** qui pourra être étalé sur plusieurs années (ex: 2 M€ sur 3 à 4 ans)
 - ▶ **Avance remboursable** (635 K€) au budget annexe assainissement,

en milliers d'euros	2020	2021	2022	Total
Maison de Santé pluridisciplinaire	280	10	10	300
Aménagement numérique	894	0	0	894
Pôle jeunesse (Aixe-sur-Vienne)	80	20	20	120
Déchèteries (mise aux normes)	490	0	0	490
Maraichage	30	150	250	430
Aides immobilier d'entreprises	233	100	100	433
Investissement récurrent et autres	50	200	200	450
Acquisition matériel, informatique ...	40	50	50	140
Révision PLUI / Urbanisme	60	10	0	70
Acquisitions foncières (réserves)	100	50	50	200
Plateforme réemploi	20	400	300	720
Avance remboursable budget AC	635	0	0	635
Actions futures Projet de territoire	0	1 000	1 000	2 000
Autres opérations	265	80	80	425
TOTAL dépenses d'équipement (A)	3 177	2 070	2 060	7 307

Cessions				0
FCTVA	83	193	250	526
Subventions	825	186	185	1 197
Avance remboursable budget AC	127	127	127	381
Recettes aménagement numérique	568	0	0	568
Emprunt Maison de Santé				0
TOTAL recettes d'investissement (B)	1 603	506	562	2 672

besoin de financement invest. (A)-(B)	1 573	1 564	1 498	4 634
--	--------------	--------------	--------------	--------------

□ Réalisation du PPI : précisions sur les recettes d'investissement

- ▶ **Les subventions (1 197 K€)** : principalement la Maison de Santé, les études, Pôle Jeunesse.
 - » Pas de subventions sur certaines opérations (plateformes de réemploi, maraichage), par hypothèse prudente et dans l'attente de finalisation des dossiers.
 - » **Un taux de subventionnement de 9%** sur les dépenses d'équipement évalué à partir de 2021.

- ▶ **Le FCTVA, sur les opérations éligibles (526 K€)** : par hypothèse prudente, seulement 80% des dépenses normalement éligibles sont pris en compte,
 - » **Le FCTVA est perçu l'année même**, en tenant compte compte tenu du décalage dans le versement réel.
 - » **Les dépenses non éligibles au FCTVA:**
 - » Sur les opérations assujetties à TVA: Maison de Santé, Local commercial Saint Martin,
 - » Ou selon la nature des versements effectués par la CC : Participations versées au SM Dorsal ou Département au titre du numérique ou de l'aide à l'immobilier d'entreprises, avance remboursable au BA assainissement, acquisitions foncières

- ▶ **Les autres recettes :**
 - » Le remboursement des avances sur 5 ans par le budget Assainissement de 127 K€/ an.
 - » Le remboursement en 2020 sur l'aménagement numérique par Dorsal (568 K€).

- La réalisation du programme d'investissement de la CCVV génère un **besoin de financement des investissements de 4,6 M€ sur 3 ans**
- ▶ Ce besoin de financement sera couvert **prioritairement par les excédents constitués** (le fonds de roulement), et l'épargne, bien qu'en diminution.
 - ▶ **Aucun emprunt** n'est réalisé sur la période.
 - ▶ À compter de 2020, une charge de dette plus importante liée au remboursement de l'emprunt contracté en 2019 sur la maison de Santé (19 K€ par an).

en milliers d'euros	2019	2020	2021	2022	Total 20-22
TOTAL dépenses d'équipement	1 062	3 177	2 070	2 060	7 307
Cessions	0	0	0	0	0
FCTVA	53	83	193	250	526
Subventions	234	825	186	185	1 197
Autres recettes (remb. Avances, etc.)	32	695	127	127	949
Emprunts	410	0	0	0	0
TOTAL recettes propres d'investissement	729	1 603	506	562	2 672
besoin de financement - hors remb. emprunts	333	1 573	1 564	1 498	4 634
Capital - dette existante	101	100	100	100	301
Capital - dette Maison Santé		19	19	19	57
Remboursement Avance Numérique CD87					0
Total remboursement des emprunts	101	119	119	119	357

Sommaire

1. Introduction : contexte économique et financier
2. Les principales dispositions de la loi de finances pour 2020
3. Exécution 2019
4. Analyse détaillée du budget 2019
5. Prospective 2020-2022 : hypothèses
- 6. Prospective 2020-2022 : résultats**
7. Le personnel

□ **Un « effet de ciseau » sur la section de fonctionnement qui réduit fortement la capacité d'épargne.**

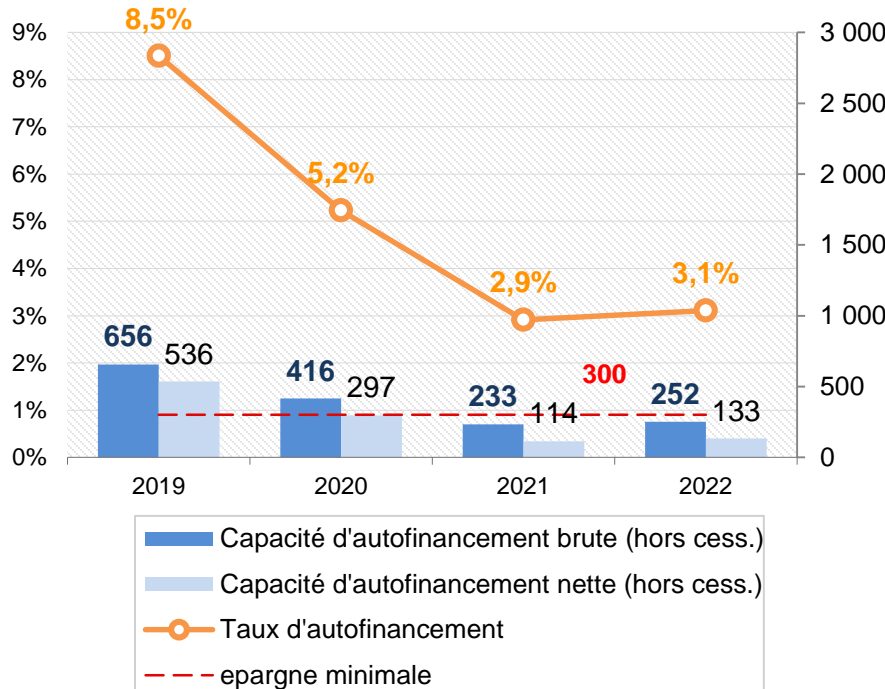
- ▶ L'épargne brute diminue de près 60% entre 2019 et 2022
- ▶ Les réserves élevées de la CC permettent toutefois de financer l'investissement sans emprunt.

en milliers d'€	2019	2020	2021	2022
Dépenses réelles fonctionnement	7 058	7 534	7 764	7 856
Recettes réelles fonctionnement (hors cession)	7 714	7 950	7 997	8 108
épargne brute (hors cessions)	656	416	233	252
remb. emprunts	120	119	119	119
épargne nette	536	297	114	133
Dépenses d'équipement	1 025	1 648	2 070	2 060
Subventions d'équipement	37	326	0	0
Autres dépenses invest	366	1 203	0	0
Dépenses invest hors emprunt	1 428	3 177	2 070	2 060
Cessions	43	0	0	0
autres recettes hors emprunt	685	1 603	506	562
Recettes d'investissement hors emprunt	729	1 603	506	562
besoin de financement avant emprunt	164	1 276	1 450	1 365
emprunts	410	0	0	0
Fonds de roulement au 31/12	5 538	4 262	2 812	1 447
<i>variation FDR</i>	246	-1 276	-1 450	-1 365
Encours de dette 31/12	1 946	1 827	1 708	1 588
<i>variation dette</i>	290	-119	-119	-119
capacité désendettement	3,0 ans	4,4 ans	7,3 ans	6,3 ans
taux autofinancement brut	8,5%	5,2%	2,9%	3,1%

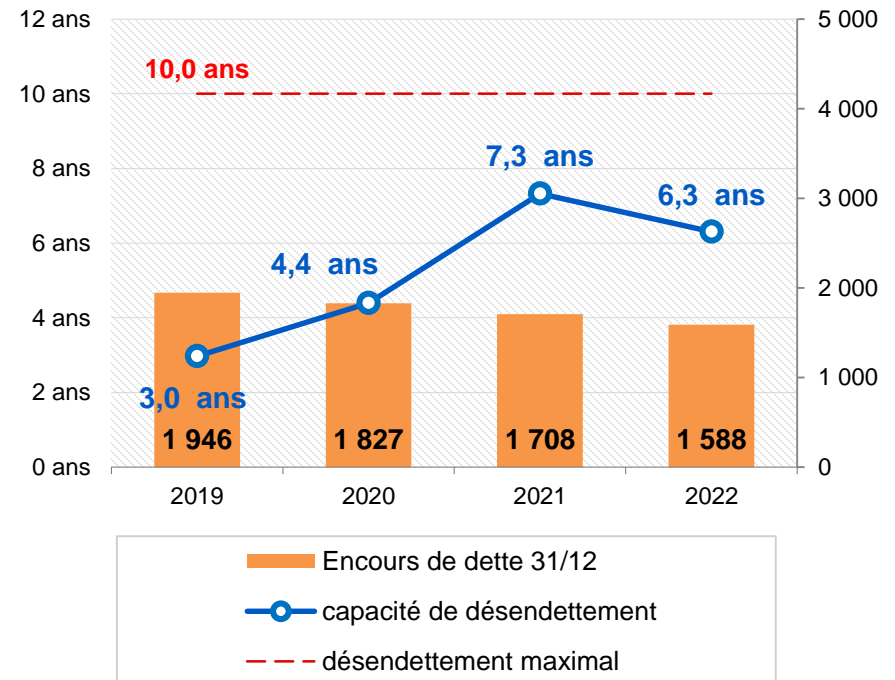
□ Une diminution des ratios prudentiels entre 2020 et 2022

- ▶ **Dégradation de la capacité d'autofinancement** liée à l'effet de ciseaux.
- ▶ **Le faible endettement de la CC** lui permet de conserver une **capacité de désendettement correcte** (près de 6 ans en 2022), qui s'améliore principalement du fait de la diminution du stock de dette, et à partir de 2022, du redressement de l'épargne.

Ratios d'épargne

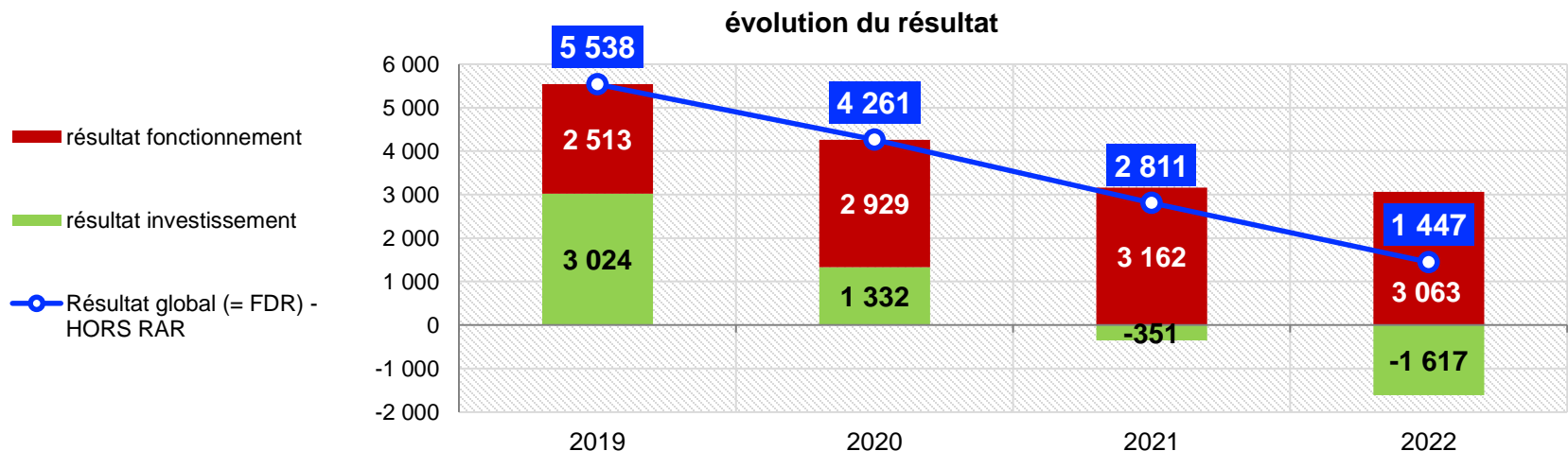


capacité de désendettement



□ Une diminution du résultat :

- ▶ **La CCVV puise dans ses excédents** pour financer les investissements sur la période : **le besoin de financement net des investissements augmente** du fait de la baisse de l'autofinancement et l'augmentation de l'effort d'investissement.
- ▶ Néanmoins **aucun recours à l'emprunt n'est nécessaire** du fait des réserves importantes.
- ▶ Le fonds de roulement diminue, mais reste important (2 mois de dépenses en 2022): **dès 2023, il serait inférieur à 2 mois de dépenses** (seuil minimal fixé), obligeant la CC à recourir à l'emprunt.



	2019	2020	2021	2022
FDR en jours de dépense	286 jours	206 jours	132 jours	67 jours
FDR en mois de dépense	9,4 mois	6,8 mois	4,3 mois	2,2 mois

- **Un « effet de ciseau » sur la section de fonctionnement qui réduit la capacité d'épargne.**
 - ▶ **La hausse des dépenses de fonctionnement est particulièrement importante en 2020**, avec une moindre progression des recettes malgré la hausse de subventions perçues et des recettes fiscales, entraînant par conséquent une forte réduction de la capacité d'épargne (-424 K€)
 - ▶ Par conséquent, la communauté **ne respecte pas les objectifs de gestion fixés sur l'épargne** (épargne nette inférieure à 300 K€)
 - ▶ **Pour atteindre cet objectif et redresser l'épargne, la CC devrait réaliser :**
 - » **Soit un effort important de maîtrise des dépenses** les années suivantes afin de limiter la dégradation de l'épargne,
 - » Soit une **optimisation des recettes** (relèvement des taux, hausse des tarifs)
 - ▶ **Toutefois, l'effort d'équipement important sur 2020-2022 reste soutenable sans recours à l'emprunt** grâce aux réserves importantes de la CCVV, mais non renouvelables.

□ Les budgets annexes : **lotissements**

NOM	localisation	Résultat 2019	Nombre de Lots	Lots Restant à vendre	prix moyen au m2	Recettes attendues	Résultats estimés à terminaison
Le Bourg	Saint Martin Le Vieux	-150 036	14	7	24,40	151 371	1 335
Les Hauts de Viblac	Bosmie l'Aiguille	-33 688	33	2	12,60	35 000	1 312
Eco-quartier	Saint Priest sous Aix	-516 087	15	8	37,65	254 208	-261 879
L'Orée du Bois	Journac	-72 457					-72 457
		-892 579	62	17	82	440 579	-331 689

- ▶ Le résultat de clôture des BA Lotissement atteint 893 K€, stable par rapport à 2019
- ▶ À terme, le déficit à terminaison resterait toujours élevé, il est estimé à ce stade à 332 K€. Il est proposé une baisse des prix de vente des terrains de Bosmie pour solder l'opération.
- ▶ **Le budget principal a versé une subvention de 82 K€** au budget annexe Eco-quartier en 2019.

□ Les budgets annexes : **zones d'activités**

NOM	localisation	Résultat 2019	Superficie restant à vendre	prix moyen au m2	Recettes attendues	Résultats estimés à terminaison
Parc D'activités Grand Rieux	Aixe-sur-Vienne	-1 775 658	62 172	23,94	1 488 488	-287 170
ZAE Bournazaud	Saint Priest sous Aixe	3 620	25 900	10,00		
		-1 772 038	88 072		1 488 488	-287 170

- ▶ Le déficit de clôture des BA ZAE atteint 1 772 K€ en 2019, en légère amélioration : il résulte notamment d'une **contribution du budget principal de 100 K€ en 2019.**
- ▶ A terminaison, le déficit sur la ZAE Grand Rieux est estimé à 287 K€ (nota : le prix de vente a été fixé à 24€ / m2, mais France Domaine l'a estimé à 17 € / m2.)
- ▶ Sur la ZAE Bournazaud, le déficit à terminaison ne peut encore être évalué de façon précise, et dépendra notamment des coûts d'aménagement, au regard du prix de vente estimé des lots.

□ **Les budgets annexes :**

- ▶ En 2020, le déficit de clôture à terminaison des opérations d'aménagement (ZAE et lotissements) est **estimé à 619 K€**.
- ▶ À la clôture des opérations, **ce déficit devra, en tout état de cause, être supporté par le budget principal :**
 - » Ce déficit total représente près **d'un an d'épargne brute de la CC en 2019**
 - » La prise en charge du déficit des opérations devra être faite progressivement, afin d'étaler le coût supporté par le budget principal, et préserver les marges de manœuvre financières de la CCVV.
- ▶ **En 2020, aucun abondement du budget principal** sur ces budgets annexes n'est programmé.
- ▶ **Entre 2021-2022, une subvention annuelle de 150 K€** est prévue pour prendre en charge une partie du déficit des budgets annexes de zone et lotissements.

- **La CCVV présente une situation financière encore saine en 2019, mais qui se fragilise par rapport à 2018, et sur la période 2020-2022 notamment sur la section de fonctionnement**
 - ▶ La **capacité d'épargne diminue** : une hausse importante des dépenses de fonctionnement en 2019-2020.
 - ▶ L'augmentation résulte notamment d'un **effet de rattrapage sur certains services communautaires** et d'allocation de **moyens supplémentaires sur les services à la population.**

- **L'effort d'investissement en 2020-2022 reste soutenable sans dégrader la situation financière :**
 - ▶ Un encours de dette faible, qui permet **préserver le ratio de désendettement** (6 ans en 2022)
 - ▶ Ses **réserves importantes** peuvent combler le besoin de financement des investissements sans recourir à l'emprunt. **Mais ces réserves sont limitées.**

- **Plusieurs fragilités sur le budget communautaire**
 - ▶ L'augmentation importante des dépenses de fonctionnement réalisée en 2019 et 2020 nécessitera d'opérer **un effort plus important de maîtrise des charges les années suivantes** pour préserver la capacité d'investissement de la communauté.
 - ▶ L'évolution des recettes repose principalement sur la **fiscalité directe** : le remplacement de la taxe d'habitation par la TVA permettrait à priori de bénéficier d'une dynamique fiscale supérieure, toutefois la Communauté **perdra une part importante de son pouvoir fiscal.**
 - ▶ Enfin, **la situation des budgets annexes ZAE et lotissement et leur déficit prévisionnel constitue toujours une fragilité importante.**

□ Comment atteindre les objectifs de gestion fixé sur l'épargne ?

- ▶ La communauté **devrait agir fortement sur sa section de fonctionnement** pour redresser sa capacité d'épargne à 300K€ en 2022, sur les dépenses et les recettes :
 - » **Levier dépenses** : limiter la hausses des **charges générales de 0,5% par an**, et des **charges de personnel de 1% par an**
 - » **Levier recettes** : adopter une **augmentation des taux des taxes foncières en 2021 de +7%** (+77K€ de produit supplémentaire hors évolution des bases)

taxe	TAUX 2020	TAUX 2022	Hausse en pts de %
TFB	2,00 %	2,14 %	0,14 pts
TFNB	3,44 %	3,68 %	0,24 pts
CFE	29,99%	32,09%	2,10 pts
Produit supplémentaire généré en 2022:			77 K€

→ **Des hypothèses à priori intenable au vu des trop fortes contraintes sur les dépenses (et les recettes)**

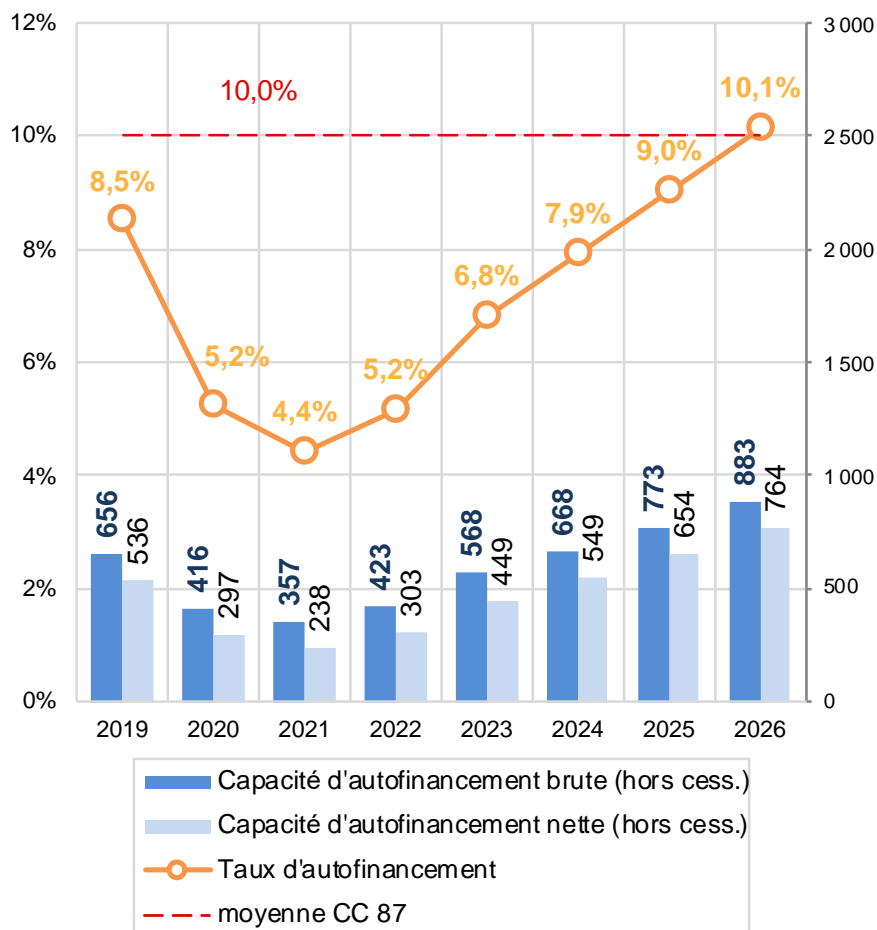
□ **Comment atteindre les objectifs de gestion fixé sur l'épargne ?**

- ▶ Dans ces conditions, la **CCVV retrouve une épargne nette de 300 K€ dès 2022**, et s'inscrit entre 2023 et 2026 dans une **dynamique de redressement de la capacité d'épargne**, avec un investissement minimal de 1 M€ par an.

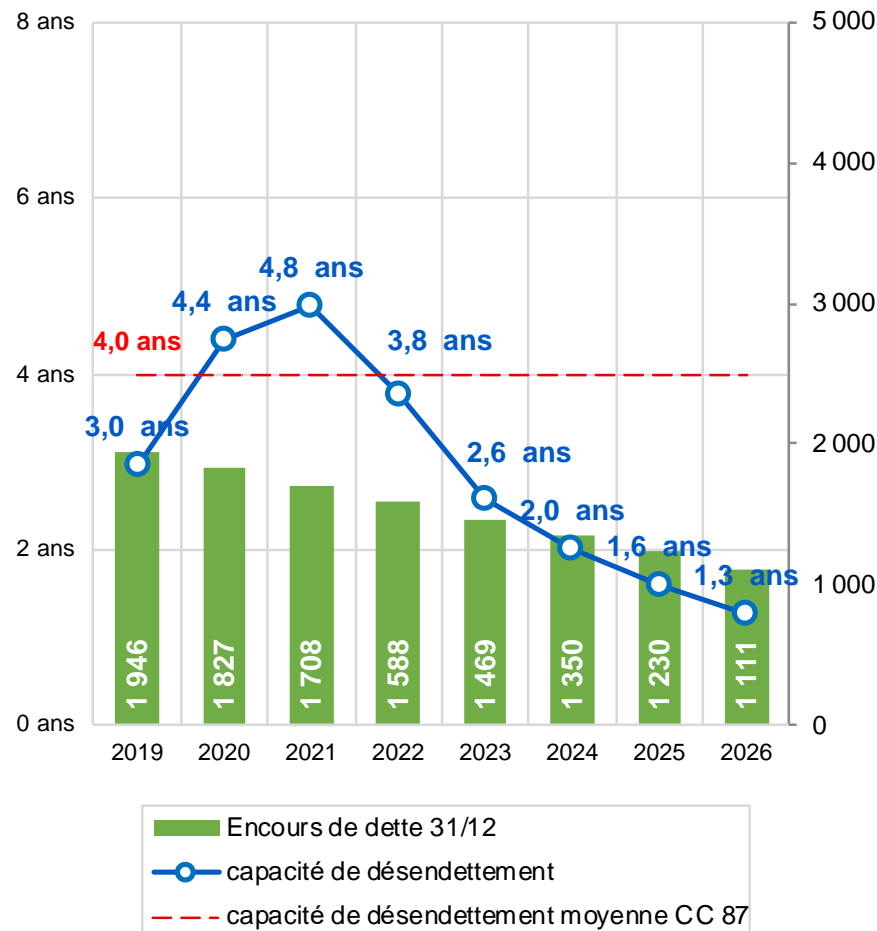
en milliers d'€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
DRF	7 058	7 534	7 718	7 764	7 742	7 769	7 797	7 825
RRF	7 714	7 950	8 075	8 187	8 310	8 438	8 570	8 708
épargne brute (hors cessions)	656	416	357	423	568	668	773	883
remb. emprunts	120	119	119	119	119	119	119	119
épargne nette	536	297	238	303	449	549	654	764
Dépenses d'équipement	1 025	1 648	2 070	2 060	1 000	1 000	1 000	1 000
Subventions d'équipement	37	326	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses invest	366	1 203	0	0	0	0	0	0
Dépenses invest hors emprunt	1 428	3 177	2 070	2 060	1 000	1 000	1 000	1 000
Cessions	43	0	0	0	0	0	0	0
autres recettes hors emprunt	685	1 603	506	562	407	348	221	221
Recettes inv. hors emprunt	729	1 603	506	562	407	348	221	221
besoin de financé avant emprunt	164	1 276	1 326	1 194	144	103	125	15
emprunts	410	0	0	0	0	0	0	0
FDR au 31/12	5 538	4 262	2 935	1 741	1 597	1 495	1 370	1 355
<i>variation FDR</i>	<i>246</i>	<i>-1 276</i>	<i>-1 326</i>	<i>-1 194</i>	<i>-144</i>	<i>-103</i>	<i>-125</i>	<i>-15</i>
encours de dette 31/12	1 946	1 827	1 708	1 588	1 469	1 350	1 230	1 111
<i>variation dette</i>	<i>290</i>	<i>-119</i>	<i>-119</i>	<i>-119</i>	<i>-119</i>	<i>-119</i>	<i>-119</i>	<i>-119</i>
capacité désendettement	3,0 ans	4,4 ans	4,8 ans	3,8 ans	2,6 ans	2,0 ans	1,6 ans	1,3 ans
taux autofinancement brut	8,5%	5,2%	4,4%	5,2%	6,8%	7,9%	9,0%	10,1%

□ Comment atteindre les objectifs de gestion fixé sur l'épargne ?

taux d'autofinancement brut



capacité de désendettement



- Une contrainte moins forte permettrait d'atteindre un niveau d'épargne nette de 300 K€ en 2024, sans hausse des taux de fiscalité, à condition de **limiter la hausse des charges générales et de personnel à +1,5% par an.**

en milliers d'€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
DRF	7 058	7 534	7 745	7 819	7 824	7 901	7 982	8 065
RRF	7 714	7 950	7 997	8 108	8 229	8 356	8 487	8 624
épargne brute (hors cessions)	656	416	251	289	406	455	505	558
remb. emprunts	120	119	119	119	119	124	138	156
épargne nette	536	297	132	170	286	331	367	403
Dépenses d'équipement	1 025	1 648	2 070	2 060	1 000	1 000	1 000	1 000
Subventions d'équipement	37	326	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses invest	366	1 203	0	0	0	0	0	0
Dépenses invest hors emprunt	1 428	3 177	2 070	2 060	1 000	1 000	1 000	1 000
Cessions	43	0	0	0	0	0	0	0
autres recettes hors emprunt	685	1 603	506	562	407	348	221	221
Recettes inv. hors emprunt	729	1 603	506	562	407	348	221	221
besoin financement avant emprunt	164	1 276	1 432	1 328	306	321	411	376
emprunts	410	0	0	0	105	321	411	376
FDR au 31/12	5 538	4 262	2 830	1 502	1 301	1 301	1 301	1 301
<i>variation FDR</i>	<i>246</i>	<i>-1 276</i>	<i>-1 432</i>	<i>-1 328</i>	<i>-201</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
encours de dette 31/12	1 946	1 827	1 708	1 588	1 574	1 771	2 044	2 265
<i>variation dette</i>	<i>290</i>	<i>-119</i>	<i>-119</i>	<i>-119</i>	<i>-14</i>	<i>197</i>	<i>274</i>	<i>220</i>
capacité désendettement	3,0 ans	4,4 ans	6,8 ans	5,5 ans	3,9 ans	3,9 ans	4,0 ans	4,1 ans
taux autofinancement brut	8,5%	5,2%	3,1%	3,6%	4,9%	5,4%	6,0%	6,5%

- **Préserver les marges de manœuvre financières sur le long terme de la CC impliquera aussi de plus fortes coopérations entre communes et communauté :**
 - ▶ Une situation de moindre maîtrise des recettes et d'une charge importante de dépenses de fonctionnement, impliquera, dans le cadre du **futur projet de territoire de réviser les relations entre la communauté et les communes dans un objectif d'équité et solidarité :**
 - » Équité entre communes et communauté pour veiller à la juste adéquation des moyens nécessaires à la prise en charge de services communautaires,
 - » Solidarité pour réaliser les investissements d'intérêt communautaire en fonction des capacités de financement des communes et de la communauté.
 - ▶ La réalisation d'un **pacte financier et fiscal pourra accompagner la mise en œuvre du projet de territoire** pour veiller à l'atteinte des objectifs visés, la maîtrise des équilibres financiers tout en respectant les règles définies en commun entre communes et communauté.
 - » La réalisation d'un **diagnostic financier et fiscal global du territoire** (communes + communauté) permettra objectiver la situation financière,
 - » Il conviendrait également de réaliser un **état des lieux des compétences exercées par la CC** et des moyens mis en œuvre, au regard des conditions historiques du transfert de compétence.

Sommaire

1. Introduction : contexte économique et financier
2. Les principales dispositions de la loi de finances pour 2020
3. Exécution 2019
4. Analyse détaillée du budget 2019
5. Prospective 2020-2022 : hypothèses
6. Prospective 2020-2022 : résultats
7. Budgets annexes OT , SPANC et AC
8. Le personnel

- Le budget annexe tourisme dégage un résultat de 16,2 K€ en 2019.**
- Les dépenses de fonctionnement restent stables en 2020.
- Les dépenses d'équipement augmentent en 2020 (87,4 K€) : elles correspondent principalement à l'acquisition de parts sociales au sein de la SPL Tourisme créée par le Département à hauteur de 80 K€, financé par emprunt.
- Le CD87 participe à hauteur de 60 % (soit 32K€ à la charge de la CdC)
- La subvention versée par le budget principal, principale recette du budget reste stable en 2020 (76 K€).**

<i>en milliers d'euros</i>	2019	2020	Évo 19-20
Charges générales	20,9	23,7	2,8
Charges de personnel	62,2	62,0	-0,2
Autres charges	0,0	0,6	2,5
Sous total dépenses fonct.	83,1	86,3	5,1
Dépenses d'équipement	2,1	87,4	85,3
Remboursement emprunt	0,0	2,0	2,0
Sous total dépenses invest.	2,1	89,4	87,3
Dépenses totales	85,2	175,7	92,4
Recettes des services	0,8	1,0	0,2
Taxe de séjour	9,6	9,1	-0,5
Dotations et participations	0,0	0,0	0,0
Subvention budget principal	76,0	76,0	0,0
Autres recettes	0,0	0,0	0,0
Sous total recettes fonct.	86,4	86,1	-0,3
Emprunt		32,0	32
recettes d'investissement	0,2	48,0	79,8
Sous total recettes invest.	0,2	80,0	79,8
Recettes totales	86,7	166,1	79,4
Résultat fonct. Reporté	8,2	10,8	
Résultat invest. reporté	6,6	5,4	
résultat global	16,2	6,6	

- Le budget annexe SPANC dégage un résultat de 47 K€ en 2019.

- Les principales évolutions pour 2020 :

- ▶ Fin du programme de réhabilitation groupée des installations d'assainissement avec un dernier reversement aux particuliers des subventions de l'agence de l'eau.
- ▶ Un seul agent en poste sur le service SPANC en 2020 (diminution des charges de personnel, et des remboursements reçus).

- A rembourser : une avance de 30 K€ accordée en 2017 par le budget principal (comptabilisée en dette).

en milliers d'euros	2019	2020	évo 19-20
Charges générales	5,7	9,8	4,1
charges de personnel	53,6	38,0	-15,6
Autres charges	0,1	1,0	0,9
Sous total dépenses fonct.	59,4	48,8	-10,6
Dépenses d'équipement	0,0	9,1	9,1
Dette	0,0	30,0	30,0
Comptes de tiers	107,1	39,3	-67,8
Sous total dépenses invest.	107,1	78,4	-28,7
Dépenses totales	166,5	127,2	-39,3

Recettes des services	50,6	37,0	-13,6
Dotations et participations	2,8	0,0	-2,8
Autres recettes	0,0	3,4	3,4
Sous total recettes fonct.	53,4	40,4	-13,0
recettes d'investissement	0,0	0,0	0,0
autres recettes - Comptes de tiers	79,8	39,3	
Sous total recettes invest.	79,8	39,3	-40,5
Recettes totales	133,1	79,7	-53,4

Résultat fonct. reporté	14,9	8,6	
Résultat invest. reporté	66,0	38,9	

résultat global	47,5	0,0	
------------------------	-------------	------------	--

- Les charges de personnel intègrent le recrutement de 2 agents (1 technicien et 1 administratif et financier) ainsi que les agents d'exploitation relevant des convention de gestion transitoire avec les communes.
- Les autres charges comprennent principalement les intérêts de la dette (111 K€).
- Les dépenses d'équipement (948 K€) => 634 K€ de travaux issus du PPI, 158 K€ RAR travaux, 100 K€ de renouvellement canalisation et 50 K€ de renouvellement matériel imprévu + zonage) ; correspondant principalement à l'achèvement de la STEP à St Yrieix / STEP les Richards à St Priest / STEP à Jourgnac + extension de réseaux à Aix sur Vienne (Moulin de Fert).
- Recettes perçues auprès des usagers => maintien en 2020 des tarifs 2019.
- PFAC harmonisée à 3K€ à compter de 2020 (excepté les PC délivrés antérieurement).
- Le montant des subventions d'investissement est estimé à 488 K€.
- Un emprunt est contracté à hauteur de 460 K€

S'ajoute au résultat global, une avance de 635 K€ versée par le budget principal (remboursable sur 5 ans à hauteur de 127 K€ / an)

<i>en milliers d'euros</i>	2020
Charges générales	322
Charges de personnel	195
Autres charges	146
Sous total dépenses fonct.	663
Dépenses d'équipement	948
Remboursement emprunt	242
Sous total dépenses invest.	1 190
Dépenses totales	1 853
Recettes du service	831
Autres recettes (PFAC)	75
Sous total recettes fonct.	906
Emprunt	460
recettes d'investissement	488
Sous total recettes invest.	948
Recettes totales	1 854
Résultat fonct. Reporté	334
Résultat invest. reporté	34
résultat global	369

□ Les budgets annexes ne connaissent pas d'évolution majeure en 2020 :

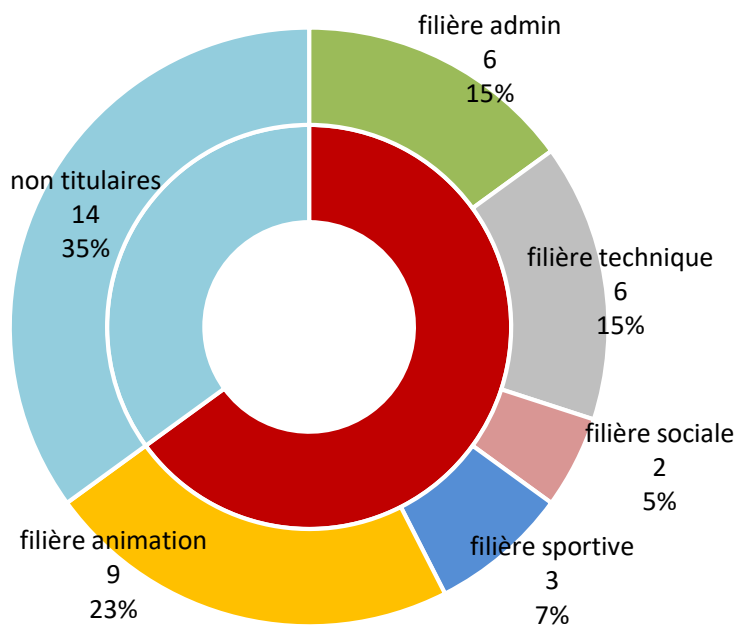
- **Le budget office de tourisme présente une situation correcte, mais est toujours alimenté de manière importante par le budget principal :**
 - » La subvention versée par le budget principal couvre 85% des dépenses, avec des recettes propres du budget (taxe de séjour et ventes de services) toujours faibles,
 - » À noter en 2020, l'acquisition de parts sociales au sein de la SPL tourisme créée par le département, financé par la contraction d'emprunt à hauteur de 32 K€.
- **Le budget SPANC connaît une petite dégradation de sa situation financière en 2019 :**
 - » La fin du programme d'aide de l'Agence de l'Eau a entraîné une diminution des recettes perçues, malgré une baisse des dépenses de fonctionnement.
 - » Le budget conserve encore un fonds de roulement important (47,5 K€), qui est aussi lié à l'avance de 30 K€ par le budget principal, qui reste à rembourser.
 - » Le budget n'a pas de dette.
- **Un budget annexe Assainissement collectif est créé en 2020 suite à la prise de compétence au 01/01/2020 par la CCVV**

Sommaire

1. Introduction : contexte économique et financier
2. Les principales dispositions de la loi de finances pour 2020
3. Exécution 2019
4. Analyse détaillée du budget 2019
5. Prospective 2020-2022 : hypothèses
6. Prospective 2020-2022 : résultats
7. Budgets annexes SPANC et OT
8. **Le personnel**

□ **40 agents présents au 1^{er} janvier 2020**

- ▶ à l'effectif de la CCVV s'ajoutent les animateurs du pôle jeunesse (23 les mercredis et jusqu'à 63 en période de vacances)



	1/1/2020
Titulaires	26
filière administrative	6
cat. A	2
cat. B	1
cat. C	3
filière technique	6
cat. A	2
cat. C	4
filière sociale	2
cat. B	2
filière sportive	3
cat. B	1
cat. C	2
filière animation	9
cat. B	2
cat. C	7
Non titulaires	14
Cat. A	1
cat. B	4
cat. C	9
Emploi d'avenir	0
Titulaires et non titulaires	40

□ **Les rémunérations 2019 s'élèvent à 1 206 K€ (hors charges sociales)**

□ Elles se décomposent en :

- ▶ **La rémunération principale** (traitement indiciaire brut ou rémunération forfaitaire des animateurs) : 1 067 K€, soit 88% des dépenses de personnel.
- ▶ **Les éléments complémentaires de rémunération** (140 K€), principalement le régime indemnitaire versé aux agents titulaires et non titulaires : 128 K€
- ▶ **Les NBI et heures supplémentaires**, qui représentent un très faible montant (12 K€)

Décomposition des charges de personnel 2019 (en K€)

